UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

•

BRETAGNE = COLONIE

•

AVEC L'U.D.B.
POUR QUE ÇA CESSE !

AVANT-PROPOS

Cette deuxième édition de notre brochure est le fruit de la réflexion courant 1973 (1) de l'Union Démocratique Bretonne. Elle a été écrite à l'intention des Bretons soucieux de leur devenir et de celui de leurs enfants. Elle est destinée en outre à tous ceux qu'intéresse et que préoccupe le problème breton, comme nous intéressent aussi les problèmes posés aux peuples opprimés dans le monde.

Nous avons voulu présenter aux uns et aux autres des éléments d'information et de réflexion sur le sort réservé au peuple breton par le capitalisme et l'Etat centralisé. Ce faisant, nous pensons leur donner des raisons de se joindre à notre combat, celui du parti breton de gauche,

l'Union Démocratique Bretonne.

---

(1) Cette remarque liminaire est fondamentale, car cette brochure n'a pas la prétention d'être exhaustive. Bien des points n'ont pas été encore discutés démocratiquement au sein de notre Parti, c'est pourquoi ils sont gardés sous silence. Nous en parlerons en temps utile. Mais, voulant faire œuvre de rénovation politique, l'U.D.B. entend poser comme principe l'honnêteté intellectuelle : elle ne craint pas d'avouer publiquement : « Nous ne pouvons encore en l'état actuel de nos réflexions nous prononcer sur tout d'une manière détaillée. »

D'autre part, pour des raisons matérielles, nous ne pouvons intégrer dans cette brochure **toutes** les analyses concrètes faites par l'U.D.B. ces dernières années. Nos lecteurs pourront se reporter utilement aux numéros du « Peuple Breton », organe de l'U.D.B., qui exprime en permanence la complexité du combat breton.

Grandes divisions de l'ouvrage

■

INTRODUCTION (page 4)

— **Un problème d'ensemble dont la réalité s'impose à tous.**

ANNEXES I (page 13)

■

CHAPITRE I (page 20)

LE PROBLÈME BRETON ACTUEL

A) Un pays sous-développé.
B) La Bretagne = une colonie.
Conclusion : Une situation qui se dégrade.

ANNEXES II (page 52)

■

CHAPITRE II (page 60)

LES CAUSES DU PROBLÈME BRETON

A) Avant 1789.
B) Après 1789.
C) Le centralisme politique.

ANNEXES III (page 72)

■

CHAPITRE III (page 80)

LA SOLUTION DU PROBLÈME BRETON PASSE PAR LE SOCIALISME ET L'AUTONOMIE DÉMOCRATIQUE

A) Les solutions politiques, économiques, sociales et culturelles.

B) L'insuffisance ~~ou~~ l'incapacité des forces politiques classiques.

ANNEXES IV (page 99)

■

CHAPITRE IV (page 105)

POUR QUE CESSE LA SITUATION COLONIALE DE LA BRETAGNE : REJOIGNEZ LE COMBAT DE L'U.D.B.

A) Qu'est-ce que l'U.D.B. ?

B) Organisation de l'U.D.B.

C) Les principes de base de l'U.D.B. : La Charte.

INTRODUCTION

1° LE PROBLEME BRETON EST UNE REALITE.

Depuis un certain nombre d'annees, la Bretagne est agitée par des mouvements populaires qui prennent souvent une forme violente. Depuis la prise de la sous-préfecture de Morlaix en 1961 par les cultivateurs jusqu'à la grève générale du 8 mai 1968 pour la défense de l'emploi dans la région, sans oublier les grandes manifestations de 1966, 1970, 1971 sur le thème « La Bretagne veut vivre ! », les travailleurs bretons n'ont cessé de protester contre les conditions de vie qui leur sont faites.

La persistance de la colère populaire en Bretagne montre à l'évidence l'existence d'un problème breton qui revient périodiquement au premier plan de l'actualité et qu'aucun esprit de bonne foi ne peut plus nier ou sous-estimer.

Ce problème est donc une réalité. De plus, c'est une réalité moderne. Dans l'esprit de beaucoup de gens mal informés, la Bretagne évoque encore trop souvent une terre traditionaliste exclusivement tournée vers le passé : ils sont tentés de réduire hâtivement les réactions ou les initiatives des Bretons (1) à un combat d'arrière-garde, sinon à une résurgence de la chouannerie.

Or la révolte des Bretons n'est pas un mouvement rétrograde inspiré par on ne sait quelles nostalgies d'un passé révolu, mais bien une « révolte d'hommes du XX^e siècles », comme le reconnaît la presse parisienne elle-même (2).

---

(1) Nous disons **les** Bretons et non **le** Breton. Le recours au singulier est en effet révélateur d'une pensée de droite : « le Breton, l'Arabe, le Parisien, etc... »

C'est logique : la droite pense en catégories bien délimitées, bien finies, où chacun occupe sa place — de préférence immuable — La droite refuse en effet la dialectique évolutive.

Dire **les** Bretons et non **le** Breton est loin d'être un détail grammatical mais constitue pour nous un révélateur de la manière pluraliste, parce qu'évolutive, dont nous — hommes de gauche — nous appréhendons le monde dans le respect de la diversité de ses composantes.

(2) Paul Fabra : « La Bretagne après l'orage paysan » (1. - Une révolte d'hommes du XX^e siècle). « Le Monde » des 16-17 juillet 1961

2° C'EST UN PROBLEME SPECIFIQUE.

Mais, a-t-on dit, la Bretagne n'est pas la seule région à connaître des difficultés. Effectivement, un certain nombre de régions présentent des problèmes plus ou moins aigus. Il n'est pas exagéré de dire que, dans l'Hexagone, les réalités économiques, sociales, culturelles sont, pour une très large part, régionales. « La France apparaît au XX[e] siècle beaucoup plus diversifiée qu'elle ne l'a jamais été(2) » Beaucoup de régions de l'Hexagone posent de graves problèmes et les problèmes de chaque région sont particuliers.

Les exemples suivants le prouvent :

NORD : région économique complète. 8 % de la population sur 2,2 % de la superficie de l'Hexagone. Elle pose d'importants problèmes de reconversion, d'aménagement de l'espace, de niveau de vie et d'instruction. Le niveau de vie y est moyen (indice des revenus : 91 — Paris : 100), mais le potentiel économique est énorme. Depuis deux ans, la relance de l'économie s'est faite surtout avec le démarrage des installations sidérurgiques de Dunkerque et l'accentuation de l'activité pétroléochimique dans ce port.

BASSE-NORMANDIE : économie herbagère bien adaptée, mais sous-utilisation des herbages, faute d'engrais suffisants. Avenir agricole assuré en liaison avec sa situation en bordure du Bassin Parisien. La région souffre d'un déséquilibre industriel interne du fait de la polarisation des activités autour de Caen. De niveau de vie plus médiocre (indice 88), cette région n'est pas à l'abri de difficultés nouvelles provenant de la concentration d'activités vers la Haute-Normandie (Basse-Seine).

---

(2) P. George : « Géographie de la France », collection Magellan, P.U.F., 1968.

(3) Chiffres sur les différentes régions DATAR, I.N.S.E.E., 1966.

MIDI-PYRENEES : cette région se caractérise par la dépopulation rapide des campagnes et un essor considérable des villes accru par une immigration importante. L'industrie régionale est en sursis face à des industries modernes et nouvelles, télécommandées de l'extérieur, d'autant que l'opinion demeure assez indifférente, tout compte fait, aux problèmes régionaux. L'aéronautique y joue un grand rôle économique lié à des schémas généraux extérieurs à la région. Le niveau de vie y est moyen (indice 90).

LORRAINE : région très fortement industrialisée : 75 % de la sidérurgie française, avec de puissants groupes financiers. Problèmes de transport, de modernisation et surtout, préoccupants ceux-là, de reconversion, dus à la concentration et à la rationalisation de la production. Niveau de vie un peu plus élevé (indice 94) que dans le Nord. Par ailleurs la Lorraine a la chance d'être dans une zone bordière de la Sarre où le travail abonde. Bon nombre de Bretons aimeraient à n'avoir que 100 km à faire au maximum pour travailler, même s'il leur fallait franchir une frontière comme le font pour des salaires jusqu'à trois fois plus élevés que chez eux beaucoup de travailleurs lorrains.

Le Conseil interministériel du 29 juillet 1971 a très bien perçu ce mouvement migratoire des travailleurs lorrains et alsaciens, qui justifie à ses yeux la mise en place d'un plan très important (à tout le moins annoncé comme tel) de développement de ce territoire pourtant déjà très développé par rapport à la Bretagne.

Car, comme on l'a déjà annoncé, le problème breton est un problème spécifique.

La situation économique et sociale de la Bretagne se présente comme celle d'un pays qui, en raison de la structure et de la dépendance de son économie, ne peut retenir une fraction importante de ceux qui y sont nés et n'assure qu'un niveau de vie médiocre à ceux qui peuvent y rester.

Le problème le plus crucial, véritable révélateur d'une situation anormale, est celui de l'emploi, lié

aux mutations de l'agriculture dues au libéralisme économique qui entraîne ici une faible industrialisation. Cette situation anormale est aggravée par des concentrations capitalistes qui échappent évidemment au contrôle des Bretons.

Certes, les Bretons ont incontestablement plusieurs problèmes en commun avec d'autres régions. Citons les plus connus :

— sous-industrialisation : en Basse-Normandie occidentale et en Bretagne ;
— problème agricole : en Alsace, dans l'Ouest et, en particulier en Bretagne, vu sa situation périphérique par rapport aux régions développées de l'Hexagone et du Marché Commun ;
— exode rural : en Guyenne intérieure et en Bretagne ;
— déséquilibre démographique du à une émigration massive : en Corse, en Auvergne et en Bretagne ;
— alcoolisme : en Normandie, en Alsace et en Bretagne ;
— implantations militaires de grande importance stratégique : en Limousin et en Bretagne ;
— problème de la langue : au Pays Basque et en Bretagne.

On constate que c'est seulement en Bretagne que toutes les difficultés sont réunies et doivent être toutes résolues à la fois.

C'est l'ensemble de ces données qui constitue la spécificité du problème breton. On ne saurait donc le réduire au problème régional français en général.

3°) C'EST UN PROBLEME D'ENSEMBLE OU GLOBAL.

Le problème breton n'est pas le problème particulier de tel ou tel secteur géographique, il est celui de toute la Bretagne, c'est-à-dire des cinq départements bretons : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan.

Le problème breton, c'est celui du peuple breton tout entier, c'est-à-dire de l'ensemble des travailleurs de ces cinq départements : ouvriers, paysans, marins-pêcheurs, petits artisans ou commerçants, travailleurs intellectuels et cadres, auxquels s'ajoutent les nombreux Bretons qui ont dû s'exiler hors de Bretagne, mais restent attachés à leur pays.

Le problème breton présente, nous l'avons vu, des aspects économiques et sociaux : ce sont les plus frappants pour l'observateur, car ils se traduisent en chiffres et en statistiques. Certains pensent que, de ce fait, la solution de ce problème devrait être relativement facile : il suffirait de décentraliser un certain nombre d'usines en Bretagne, de relever quelque peu les salaires locaux, d'améliorer les conditions de vie des agriculteurs, tout cela par des mesures plus ou moins paternalistes décidées souverainement par les technocrates parisiens et il n'y aurait plus de problème breton... Bref, il s'agirait d'un simple problème d'aménagement du territoire.

En réalité, si les aspects économiques et sociaux sont effectivement primordiaux et demandent des mesures urgentes et très sérieuses, ce serait une erreur de limiter à ce seul domaine un problème plus profond et plus complexe : il présente en effet des aspects psychologiques et culturels que l'on a parfois tendance à ignorer ou à sous-estimer. La Bretagne est un territoire géographique occupé par un peuple dont les valeurs propres, la culture, l'une des langues, la personnalité en un mot, ont été longtemps méprisées, brimées, étouffées et le sont encore, d'où chez beaucoup de Bretons un sentiment d'infériorité extrêmement préjudiciable à leur développement personnel et à leur efficacité économique et sociale.

Par opposition dialectique (pas toujours consciente évidemment) à la politique d'étouffement des intérêts et des valeurs culturelles des travailleurs bretons, menée par un pouvoir centralisateur et niveleur, on assiste de nos jours à un mouvement en sens inverse sous l'impulsion de Bretons décomplexés qui ont pris conscience de l'interaction des facteurs économiques et des facteurs culturels.

Le renouveau artistique breton dans le domaine de la danse et à un degré plus important sans doute, dans le domaine de la musique, est indéniable.

Les manifestations populaires organisées par Galv (à l'origine Comité d'Action Progressiste pour la Langue Bretonne dont l'ambition s'est depuis étendue à la reconnaissance des droits culturels du peuple breton, conçu aussi comme un moyen de remettre en cause le pouvoir détenu par la bourgeoisie) et soutenues par de nombreuses fédérations syndicales désormais, gagnent de plus en plus d'audience. Le nombre de jeunes qui affirment leur fierté d'être Bretons sans que cela confère, à leurs propres yeux, une quelconque supériorité, est sans cesse croissant.

Tout atteste le réveil d'une personnalité bretonne distincte, c'est-à-dire l'existence d'un peuple.

Si du point de vue économique, le problème breton peut apparaître, jusqu'à un certain point, comme un simple problème régional français, il se rapproche, du point de vue culturel, des problèmes comme ceux du Pays Basque, de la Catalogne, de la Flandre, de la Wallonie, du Pays de Galles, de l'Ecosse, du Jura bernois, du Val d'Aoste, du Québec.

La Bretagne pose donc un problème d'ensemble ou global, à la fois économique, social, culturel, sans que l'on puisse dissocier ces différents aspects, où l'on retrouve, qu'il s'agisse du niveau de vie ou des revendications culturelles, la même aspiration à la dignité.

Il s'agit en définitive d'un problème politique, car la solution ne peut résulter que de choix fondamentaux concernant la manière de gouverner et d'organiser des communautés humaines. A problème spécifique, solution spécifique : Seule une analyse approfondie du problème qui nous concerne immédiatement — le problème breton — peut nous permettre de formuler des solutions et de déterminer les moyens d'y aboutir.



Cliché « Le Peuple Breton »

Marche Galv du 30 mai 1971 : 700 marcheurs de Plouay à Lorient (cf. « Le Peuple Breton », n° 93 - juillet 1971).

4° C'EST UN PROBLEME QUI S'AGGRAVE.

On assiste actuellement à l'accentuation des déséquilibres régionaux en France. Ceux-ci ont leur racine lointaine dans la mise en application des idées économiques de Colbert : le mercantilisme. Ils sont apparus nettement au XIX[e] siècle, du fait de l'extension de la concurrence capitaliste qui ne prend pas en considération les intérêts d'une population fixée en un lieu, mais seulement la rentabilité du capital.

Le cadre politique et économique centralisé de la France favorise cette évolution : la ruine de l'économie d'une région n'est pas prise en considération tant que, globalement, pour l'Etat et les monopoles qu'il sert, l'accroissement du profit n'est pas entravé.

Ainsi, « sur le plan régional comme sur le plan national », le Plan accorde « la priorité à la compétitivité » dont la contre-partie naturelle « est une sélection un peu plus sévère de certaines infrastructures moins immédiatement productives... »

En même temps, « (...) Il est indispensable que la politique de développement régional facilite et oriente la mobilité de la population active » même si ces actions « risquent de se heurter à de sérieux obstacles psychologiques comme l'attitude de défense qui consisterait à concevoir un avenir économique fermé. »

Deux faits essentiels illustrent clairement l'intention de ces propos parfois obscurs :

— d'une part, annonce de la fermeture de nouvelles lignes ferroviaires, comme celle de Plouaret, malgré les services qu'elles rendent à la population bretonne, sous prétexte de non-rentabilité ;
— d'autre part, création d'une prime à la mobilité de la main-d'œuvre.

Autrement dit, on projette de transformer les travailleurs en nomades dans le cadre du marché économique. Dans une telle optique — celle des technocrates parisiens — le problème n'est donc

pas d'assurer du travail aux Bretons chez eux, en Bretagne, mais bien au contraire de les contraindre à quitter leur pays.

Les grandes options du VI[e] Plan voté en juin 1971 par les députés siégeant au Palais-Bourbon sont on ne peut plus nettes et catégoriques sur le sort réservé de fait aux régions économiquement dépourvues. L'intention des planificateurs est la suivante : l'argent de l'Etat ira aux entreprises dynamiques et dont la taille donne à penser que, grâce aux subventions, elles seront hautement compétitives sur le plan européen et même mondial. En d'autres termes, les entreprises modestes qui sont la règle commune dans les régions dites périphériques comme notre pays, n'ont rien à attendre de l'Etat.

Une phrase encore pour résumer l'orientation générale actuelle : « Il est inévitable qu'à côté des régions où les conditions de vie et de peuplement seront ce qu'elles sont en Allemagne, ..., il y ait des déserts en France et le clivage ne pourra que s'accentuer entre ces deux types de zones. » (1).

Ainsi, les choses sont claires : les régions pourvues continueront à s'enrichir, pendant que les régions sous-développées économiquement verront croître leur paupérisation.

(1) Réflexions pour 1985 : rapport officiel.

ANNEXE I

BREVES REPONSES A QUELQUES OBJECTIONS.

1°) Pourquoi parler d'un problème breton ? Ne serait-il pas plus exact de parler d'un problème régional de l'Ouest de la France ?

Il y a un problème breton dès lors que les Bretons forment objectivement un peuple et ne sont pas seulement les habitants d'une quelconque région, parce que la Bretagne connaît des difficultés spécifiques. L'Ouest est une notion vague, sans consistance et sans homogénéité, ne correspondant à aucune communauté culturelle. Substituer la notion d'Ouest à celle de Bretagne, c'est diluer le problème breton, c'est l'escamoter. « Qui ne comprend que sous un terme vague, on écrase le malheur précis d'un peuple précis ? » (Morvan Lebesque, « Comment peut-on être Breton ? »).

2°) Parler de la Bretagne au XX^{e} siècle, n'est-ce pas revenir à un passé révolu ?

Pas plus que de parler de la Wallonie, de la Flandre, du Pays de Galles, de l'Ecosse, du Pays Basque, de la Catalogne, du Québec ou de l'Occitanie. Comme tous les pays, la Bretagne a un passé. Dans le présent, elle veut vivre. Dès lors qu'il existe des Bretons qui veulent vivre et avoir un devenir décent dans une Bretagne industrialisée et démocratique, cette Bretagne à construire est, non pas derrière, mais devant nous. Jamais, depuis des siècles, la volonté bretonne ne s'est manifestée avec autant de force qu'aujourd'hui. Elle s'oppose au nivellement qui facilite l'exploitation et au cosmopolitisme faussement universaliste. Ouverte au problème des autres peuples, elle est internationaliste.

3°) **Les besoins de l'économie ne nécessitent-ils pas la mobilité de la main-d'œuvre ? Pourquoi, dès lors, reprocher au gouvernement français d'accélérer par une prime cette mobilité ?**

Il ne faut pas confondre économie moderne et économie capitaliste. L'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse, comme cela se passe dans le régime capitaliste. Ce sont les usines qui doivent être implantées là où existe la main-d'œuvre disponible, et non les travailleurs qui doivent être déportés loin de leur pays vers les zones concentrationnaires du capitalisme. De plus, les travailleurs bretons doivent avoir le choix de partir ou de rester, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

4°) **Pourquoi opposer les régions de France entre elles ? Ne sont-elles pas solidaires les unes des autres ?**

Nous n'opposons pas les régions entre elles : nous constatons simplement qu'il y a des zones pourvues et privilégiées de fait d'un côté, des zones économiquement sous-développées de l'autre, et que, à la faveur du régime capitaliste, les premières ne cessent de s'enrichir alors que les secondes ne cessent de se paupériser.

5°) **Selon vous, la Bretagne compte cinq départements. Pourtant la vraie Bretagne n'est-elle pas la seule Bretagne bretonnante ?**

Certes, la Bretagne dont le caractère est le plus marqué, celle qui paraît la plus étrangère pour un Parisien est la Bretagne bretonnante. Mais le fait de procéder d'une même économie sous-développée met les Bretons de Nantes ou de Brest dans la même situation. D'autre part, les liens qu'a tissés l'Histoire entre les deux communautés de Haute et de Basse-Bretagne (habitudes communes d'occupation et d'exploitation du sol, par exemple, sans parler

3°) **Les besoins de l'économie ne nécessitent-ils pas la mobilité de la main-d'œuvre ? Pourquoi, dès lors, reprocher au gouvernement français d'accélérer par une prime cette mobilité ?**

Il ne faut pas confondre économie moderne et économie capitaliste. L'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse, comme cela se passe dans le régime capitaliste. Ce sont les usines qui doivent être implantées là où existe la main-d'œuvre disponible, et non les travailleurs qui doivent être déportés loin de leur pays vers les zones concentrationnaires du capitalisme. De plus, les travailleurs bretons doivent avoir le choix de partir ou de rester, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

4°) **Pourquoi opposer les régions de France entre elles ? Ne sont-elles pas solidaires les unes des autres ?**

Nous n'opposons pas les régions entre elles : nous constatons simplement qu'il y a des zones pourvues et privilégiées de fait d'un côté, des zones économiquement sous-développées de l'autre, et que, à la faveur du régime capitaliste, les premières ne cessent de s'enrichir alors que les secondes ne cessent de se paupériser.

5°) **Selon vous, la Bretagne compte cinq départements. Pourtant la vraie Bretagne n'est-elle pas la seule Bretagne bretonnante ?**

Certes, la Bretagne dont le caractère est le plus marqué, celle qui paraît la plus étrangère pour un Parisien est la Bretagne bretonnante. Mais le fait de procéder d'une même économie sous-développée met les Bretons de Nantes ou de Brest dans la même situation. D'autre part, les liens qu'a tissés l'Histoire entre les deux communautés de Haute et de Basse-Bretagne (habitudes communes d'occupation et d'exploitation du sol, par exemple, sans parler

des épreuves subies en commun) ont fait naître, vague et diffus chez certains, sans doute, mais réel chez tous, un sentiment d'appartenance à un même peuple et, à tout le moins, à une même communauté, celle des Bretons.

Il n'y a donc pas deux Bretagnes : la vraie (sous prétexte qu'elle serait brittophone) et l'autre (sous la fallacieuse raison qu'elle serait francophone). Pour nous, si nous sommes conscients de cette différence de culture entre la Haute et la Basse-Bretagne, nous n'en faisons pas, dans notre analyse, une contradiction fondamentale. Car l'infrastructure de la société bretonne est partout la même et c'est là de notre point de vue le critère majeur comme le montrera plus loin la référence à des villes comme Fougères, Nantes ou Brest.

Pour nous, il ne saurait y avoir donc d'un côté des Bretons à part entière et de l'autre des demi-Bretons.

6°) **Vous comptez la Loire-Atlantique dans les départements bretons. Pourtant, les Nantais ne refusent-ils pas de se dire Bretons ?**

Il est outré de dire qu'ils se refusent à se dire Bretons, la fameuse phrase « Je ne suis pas Breton, je suis Nantais » est plutôt une boutade qu'une affirmation vraiment pensée et réfléchie. En fait, tout au plus, cette question indiffère des Nantais qui sont fort mal informés et nul ne peut leur en tenir rigueur. C'est là donc un faux problème, venant de ce que la presse, l'école, la caserne ont donné au qualificatif Breton un sens péjoratif qu'il n'aura plus dans une Bretagne moderne et maîtresse de son destin. Il ne faut pas confondre, en Loire-Atlantique, le peuple avec certains notables et certains milieux d'affaires de la capitale historique de la Bretagne, souvent composés de « parachutés ».

La séparation de la Loire-Atlantique de la Bretagne est toujours venue de gouvernements réactionnaires (III[e] Empire, Vichy, V[e] République), qui, s'appuyant sur la bourgeoisie d'affaires nantaise, ont voulu diviser le prolétariat breton pour l'affaiblir.

Il est facile de comprendre combien le prolétariat nantais et nazairien, nombreux, expérimenté et organisé peut servir la lutte collective des Bretons pour le travail, la dignité et la culture, et combien une telle division des travailleurs bretons serait préjudiciable à leurs intérêts vitaux. Il est évident aussi que les travailleurs de Loire-Atlantique, s'ils étaient définitivement isolés des ouvriers, des travailleurs intellectuels et de la paysannerie nombreuse et organisée de la Bretagne péninsulaire, se trouveraient dans un ouest intérieur avec lequel leurs intérêts n'ont aucun point commun et risqueraient fort d'être négligés. Ce n'est que dans l'unité que les travailleurs bretons pourront lutter efficacement pour leur émancipation et pour retrouver leur identité collective. Cette unité est d'ailleurs conforme aux données de l'économie : le Finistère-Sud et le Morbihan constituent avec la Loire-Atlantique la zone d'influence économique de base de l'ensemble Nantes-Saint-Nazaire. En dernier ressort les travailleurs de Loire-Atlantique, éclairés par un libre débat, doivent pouvoir décider eux-mêmes de leur appartenance à la Bretagne. Actuellement, les problèmes de la Loire-Atlantique (chômage, bas salaires, déménagements d'usines, vocation maritime contrariée, enclavement) sont identiques à ceux du reste de la Bretagne et sont sensiblement différents de ceux de l'Ouest intérieur qui bénéficie souvent de l'essor économique du Bassin parisien.

7°) Pourquoi privilégier l'intérêt breton ? Toutes les régions n'ont-elles pas leurs problèmes et leurs difficultés ?

Toutes les régions ont, bien entendu, des intérêts à défendre et il est légitime qu'elles le fassent. Si nous défendons l'intérêt breton, c'est précisément parce que nous sommes Bretons et que nous estimons de notre devoir de défendre en priorité la cause de notre peuple. Si les Bretons ne prennent pas eux-mêmes en charge leurs propres intérêts, qui donc le fera à leur place ? Nous souhaitons que les

peuples qui se découvrent des problèmes spécifiques les posent de la même façon, comme le font déjà les Basques et les Occitans. Mais nous ne nous posons pas en donneurs de leçons aux autres peuples de France.

8°) Le gouvernement doit défendre l'intérêt général du pays, et non les intérêts particuliers d'une région. Peut-on lui reprocher, dans ces conditions de négliger l'intérêt breton au profit de l'intérêt général des Français ?

L'U.D.B. n'a jamais nié qu'un gouvernement, quel qu'il soit, doive défendre l'intérêt général du pays qu'il gère politiquement. Dans le cas présent, l'U.D.B. ne réclame pas que le gouvernement parisien ne s'occupe que des intérêts particuliers de la Bretagne. Nous constatons qu'il ne le fait pas et bien souvent en arguant de l'intérêt général. C'est l'argument classique du patron au délégué syndical de telle catégorie socio-professionnelle dans une grande entreprise : « Vos revendications sont peut-être légitimes, mais l'intérêt général de l'entreprise veut que pour le moment, je ne satisfasse pas à ces dernières. » Peut-on penser pour autant que la catégorie socio-professionnelle négligée doive se laisser aller au fatalisme et ne pas chercher à se défendre quand elle sait que le patronat a les moyens de satisfaire ses revendications salariales ? Les Bretons devront-ils toujours s'entendre dire que pour intéressant que soit leur problème il doit s'effacer devant l'immensité de la " tâche nationale ". C'est ce que nous nous refusons à faire.

9°) Parler d'un peuple breton, n'est-ce pas faire du racisme ?

Peuple et race sont deux notions différentes. Nous nions absolument l'existence d'une race bretonne ou mieux cette existence plus qu'hypothétique nous

indiffère totalement. Nous condamnons d'ailleurs tout racisme. Nous nous bornons à constater l'existence d'un peuple breton possédant une personnalité propre : cette personnalité est fondée sur la participation à une économie particulière, en l'occurrence sous-développée par rapport à celle du reste de l'Europe industrielle et agricole à haute productivité. Elle est fondée aussi sur la situation de ce peuple dans un domaine géographique particulier. Elle est fondée encore sur la possession d'une histoire à lui et fondée enfin sur une culture comme sur des traits de psychologie collective, différents de ceux de la France. Mais nous ne disons pas meilleurs.

10°) **Prétendre que les problèmes se posent aujourd'hui au niveau régional, pour les travailleurs bretons, n'est-ce pas leur faire oublier les impératifs de la lutte des classes qui oppose, non les régions entre elles, mais les exploités à leurs exploiteurs ?**

La prise de conscience bretonne des travailleurs bretons ne saurait nuire à leur conscience de classe : celle-là ne peut que nourrir celle-ci. Poser les problèmes sur le plan breton signifie que, pour les travailleurs bretons, la lutte des classes doit se développer dans le cadre breton, c'est-à-dire en premier lieu contre les exploiteurs bretons que ce soit la bourgeoisie bretonne ou le capitalisme international sévissant en Bretagne. Cette lutte doit se faire en liaison et en union étroite avec le mouvement ouvrier international. Dans le cadre breton, des problèmes se posent avec une grande acuité, c'est donc dans ce cadre qu'il faut lutter. De la même manière, la spécificité des situations dans le monde du travail conduit à la spécialisation des luttes par entreprise, branche professionnelle ou région. Nous ne pensons pas qu'à cause de cela, on dira que les syndicats qui organisent et coordonnent ces luttes, " oublient les impératifs de la lutte des classes " alors qu'ils ne font que tenir compte, comme nous en Bretagne, de la réalité objective.

11°) **Poser les problèmes dans le cadre breton, n'est-ce pas restreindre leur portée et aboutir à des conceptions étriquées de ces problèmes ?**

Les problèmes doivent être posés et résolus à la fois à partir de leurs données objectives et de la manière dont ils sont perçus par les intéressés. C'est le seul moyen de les régler démocratiquement. Le problème breton doit donc être réglé par les Bretons eux-mêmes, à l'échelle de la Bretagne, de même que les problèmes européens doivent l'être au niveau de l'Europe et les problèmes mondiaux dans le cadre des instances internationales.

12°) **En insistant sur les intérêts bretons, ne craignez-vous pas de favoriser l'esprit de clocher, le particularisme ?**

C'est la centralisation française qui, en morcelant la Bretagne en cinq départements directement rattachés à Paris par les préfets, mais s'ignorant entre eux, a encouragé et favorisé le particularisme et le campanilisme (ou esprit de clocher), obscurcissant ainsi à dessein les notions d'ensemble breton et d'intérêt breton. C'est en développant, au-dessus des mesquines querelles de clocher, la notion de l'intérêt global, que l'on éliminera le plus sûrement, en Bretagne, l'esprit particulariste, au sens péjoratif du terme.

CHAPITRE PREMIER

ANALYSE DE LA SITUATION BRETONNE :

LE PROBLÈME BRETON ACTUEL

L'observateur attentif découvre vite que la Bretagne se trouve, par rapport au reste de l'Hexagone, placée dans la situation d'un pays sous-développé. Pour qui connaît l'évolution récente de la situation bretonne, la Bretagne apparaît aussi comme un pays en décadence. Si l'on tente d'expliquer cette évolution, on découvre qu'elle est à lier à l'état de dépendance totale dans lequel se trouvent le peuple breton et l'économie bretonne : l'analyse montre qu'il s'agit d'une situation coloniale, avec des traits originaux cependant.

A) UN PAYS SOUS-DEVELOPPE :

La Bretagne présente les symptômes d'un pays sous-développé. Pour vérifier cette affirmation, confrontons, d'une part les critères objectifs du sous-développement définis par les géographes, et d'autre part la réalité bretonne.

1) **Un grand nombre d'agriculteurs à basse productivité ou à faibles revenus nets : place prépondérante de l'agriculture dans l'économie bretonne :** plus du tiers des actifs sont dans l'agriculture (France : 15 %, Pologne : 35 %) contre 27 % dans l'industrie (France : 39 %, Côtes-du-Nord : 17 %, comme le Portugal). La superficie moyenne des exploitations agricoles est inférieure à 13 hectares (France : 20). L'exploitation de type traditionnel est le fait d'un personnel âgé et sans formation technique : la productivité est faible. Lorsqu'elle aug-

mente par amélioration des techniques, les prix s'effondrent malgré l'importance des investissements, ou bien la marge bénéficiaire est réduite à néant par le handicap du transport et le niveau de vie baisse (crise des élevages). 80 % des exploitations sont de type familial. Le tableau suivant illustre bien la faiblesse des revenus moyens des agriculteurs bretons, ceci malgré les grands efforts d'intensification des productions.

Résultat brut d'exploitation en 1966 en France

	Par exploitation	Par hectare de S.A.U. (+)	Par actif non salarié (1)
Bretagne	17 700 F	1 550 F	9 200 F
Région parisienne ..	41 600 F	910 F	24 300 F
Moyenne française ...	16 200 F	940 F	10 700 F

(+) S.A.U. : surface agricole utile.

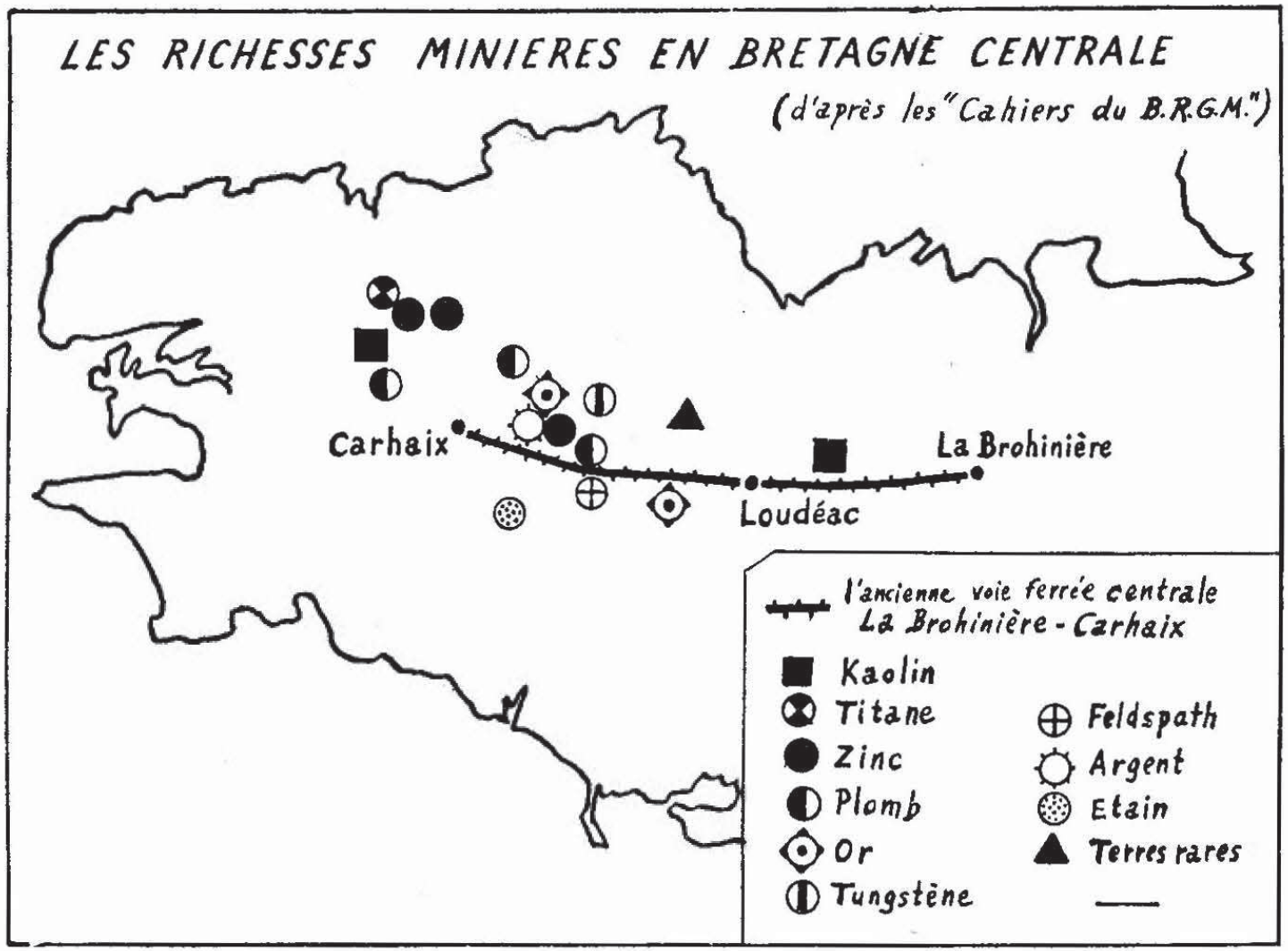
L'agriculture bretonne apparaît donc comme une agriculture riche avec des agriculteurs à faibles revenus. Même ceux qui se modernisent (étables modernes, porcheries, poulaillers, etc.) sont condamnés à une sous-rémunération permanente par rapport aux régions mieux placées dans l'économie capitaliste dite de marché, et enfermés dans le cycle

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises. Coll. I.N.S.E.E. - DATAR, 1969.

infernal de l'endettement. L'évolution de l'agriculture bretonne depuis une vingtaine d'années traduit une fuite en avant, à la recherche de productions rentables qui sont rapidement accaparées par des régions mieux placées et produisant à des coûts inférieurs grâce à leurs structures plus souples et à leur position géographique privilégiée dans le Marché Commun capitaliste. Cette évolution condamne le plus grand nombre à la disparition ou à la survie dans les exploitations en difficulté et conduit les plus dynamiques à l'insécurité permanente et à la prolétarisation (intégration par des firmes privées). Selon une étude de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, l'application du Plan Mansholt de modernisation de l'agriculture européenne se traduirait en 1975, en Bretagne (5 départements), par l'existence de quelque 7 à 800 exploitations modernes ayant reçu une aide du Marché Commun et environ 120 000 exploitations en survivance condamnées à plus ou moins bref délai (contre plus de 150 000 exploitations en 1970-71).

2) **Ressources du sous-sol négligées ou gaspillées :**

a) Avant tout, il faut signaler l'état de sous-prospection de notre pays. Les travaux récents des chercheurs de Brest (sections de géographie et de géologie) tendent à montrer la légèreté et le peu de sérieux avec lesquels furent établies les cartes géologiques bretonnes à la fin du XIX^{e} siècle. En bref, celles-ci font étalage de beaucoup de granit là où les chercheurs actuels découvrent chaque jour bien d'autres roches. On prend ainsi conscience de toute la mesure avec laquelle la légende de la Bretagne pays pauvre minéralogiquement a pris naissance et on reste rêveur à entendre certains affirmer : " En Bretagne, à part le granit, il n'y a rien ! " (de même prospection et exploitation du kaolin et de l'uranium négligées).



Cliché « Le Peuple Breton »

Richesses minières inexploitées en Bretagne Centrale : cf. « Le Peuple Breton », n° 104 - juin 1972. (B.R.G.M. : Bureau de recherches géologiques et minières).

b) Le bassin ferrifère de Châteaubriant-Segré : bien que peu facile à exploiter, il comporte des réserves supérieures à 5 milliards de tonnes, de quoi dépasser l'ensemble de la production française de fer pendant près d'un siècle !

3) **La mer :**

— pêche : exploitation entravée par le manque de capitaux, le caractère défectueux de la commercialisation, la stagnation de la consommation, les importations gouvernemntales pour casser les prix, les problèmes de transport ;

— navigation : les ports bretons, nombreux et bien placés, ne reçoivent que 0,1 % des crédits gouvernementaux, déjà fort restreints dans ce domaine. Le géographe Vidal de la Blache écrivait déjà au début du siècle : « Le jour où la Bretagne sera devenue par Brest la grande route du Rhin à New-York, et par Saint-Nazaire celle des Alpes aux Antilles, ce jour-là, elle aura levé le dernier obstacle à l'accomplissement de ses propres desseins. »

4) **Industrialisation restreinte et incomplète** (27 % des actifs sont dans le secteur secondaire contre 38,7 % pour la France, bâtiment inclus). (1).

a) Faible développement de l'industrie :

La place essentielle est tenue par l'industrie du bâtiment (45 % des emplois), industrie précaire, instable, versant des salaires faibles. L'industrie extractive — fer, étain, granit — est concurrencée par les importations du Portugal, les ardoisières sont rachetées et fermées — pour éviter la concurrence — par des sociétés extérieures (groupe Trélazé-Anjou). Après la fermeture des forges d'Hennebont, rentables, mais qui empêchaient le trust de Wendel

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises. Coll. I.N.S.E.E. DATAR, 1969.

d'avoir le monopole du fer blanc dans l'Hexagone, les seules industries métallurgiques importantes sont les arsenaux militaires (en contraction et dont l'avenir est peu assuré et pour lesquels les problèmes de reconversion sont loin d'avoir été posés) et l'usine-pirate Citroën (1). Les conserveries bretonnes qui n'ont pas encore fermé se trouvent désormais, faute de fournisseur de fer blanc sur place, fortement handicapées et devant un avenir précaire.

Il faut voir que les principales usines installées en Bretagne sont extérieures à notre pays et étrangères à l'intérêt de la Bretagne. Ce sont soit des industries anciennes (arsenaux de Brest, Lorient, etc.), soit des industries nouvelles : les usines-pirates de type Citroën, Michelin, Transocéan, le Joint Français, etc. Nous appelons usines-pirates des entreprises décentralisées en Bretagne dans le seul but d'exploiter à la fois la main-d'œuvre bretonne en lui payant les salaires les plus bas et les collectivités locales en leur soutirant des subventions. Elles assurent la police intérieure par une répression syndicale impitoyable et obtiennent les subsides municipaux par un chantage permanent au départ.

b) Peu d'industries de transformation :

Régression des conserveries : une trentaine de fermetures dans le seul Finistère entre 1962 et 1970. Dans ce département, très représentatif, on compte, en 1945, 125 usines employant 10 000 ouvriers ; alors que, en 1967, 65 usines emploient seulement 4 500 ouvriers.

Cette désindustrialisation a pour conséquence la prédominance de l'exportation de produits bruts, qui seront transformés ailleurs, avec un grand profit ; dans le cas contraire, on assiste à l'installation, dans la région, d'entreprises d'origine extérieure qui veu-

(1) Cf. « Le Peuple Breton » n° 99.

lent profiter du prix plus bas qu'ailleurs de la matière première (lait). Ainsi Négobeureuf à Redon, Entremont à Malestroit, Socremo au Moustoir-Remungol (1). Quant aux cultures et industries textiles bretonnes (toiles, lin), elles ont été « liquidées » par la politique économique du gouvernement de Vichy et le Groupement d'achat et de répartition du lin, créé par lui, d'où les producteurs bretons étaient exclus et qui avait pour but de rendre absolu le monopole des Lillois (2). Il en résulte que la Bretagne exporte surtout des produits bruts à bas prix, alors qu'elle doit acheter dans l'Hexagone la plupart des produits fabriqués. De ce fait, la Bretagne est de loin au dernier rang des 21 régions de programme pour la valeur de ses exportations : 1 % de la valeur des exportations françaises, ce qui représente, par habitant, les proportions suivantes (3) :

— Bretagne : 294 F par habitant (21e rang) ;
— Limousin : 342 F par habitant (20e rang) ;
— France : 1 330 F par habitant.

Malgré ses possibilités, la Bretagne en est donc réduite à s'appauvrir plus encore.

5) **Ampleur des formes de sous-emploi :** dans le secteur agricole existe un important chômage caché et latent, du fait du surpeuplement rural, caractéristique du secteur traditionnel de l'agriculture. Il y avait en 1965 184 actifs agricoles là où 100 auraient suffi, compte tenu des techniques théoriquement disponibles, soit un excédent voisin de 46 % (4). Quant au pourcentage de chômeurs secourus, il est en Bretagne le double du pourcentage français et a

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises. Coll. I.N.S.E.E. - DATAR, 1969.
(2) Joseph Martray : « Le problème breton et la réforme de la France », La Baule, 1947.
(3) Statistiques et indicateurs des régions françaises. Coll. I.N.S.E.E. - DATAR, 1967.
(4) Statistiques et indicateurs des régions françaises. Coll. I.N.S.E.E. - DATAR, 1965.

doublé entre 1962 et 1970. Dans tous les secteurs, le travail saisonnier est important. Les jeunes ont d'autant plus de mal à trouver un travail que certains emplois sont accaparés par des retraités (armée, marine, etc.), dociles ou peu revendicatifs. L'émigration des jeunes s'en trouve donc précipitée. Rappelons que les jeunes n'ayant jamais travaillé ne peuvent prétendre à l'allocation-chômage et ne figurent pas sur les listes des chômeurs. C'est un responsable ONISEP de Quimper qui a publié dans la presse locale que dans le département du Finistère 6 000 jeunes de plus de 16 ans ont été livrés à l'oisiveté forcée en juin 1971.

6) Tout ceci entraîne un faible niveau de vie : il s'agit d'une notion relative qui ne peut qu'être définie par comparaison avec l'ensemble français.

a) **Bas salaires dans l'industrie et les services.**

Les salariés accusent un retard sensible sur Paris et la France.

Sur la moyenne française :

ouvriers	exploitants agricoles	salariés agricoles
— 16 %	— 33 %	— 42,2 % (1)

Sur la moyenne de la Région parisienne :

cadres supérieurs	cadres moyens	employés	ouvriers	personnels de service
— 46 %	— 32 %	— 42 %	— 44 %	— 36 % (1)

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises, Edition 1969 DATAR et I.N.S.E.E.

De même, plus des 2/3 des salariés bretons (67,7 %) touchent, en 1967, moins de 833 F par mois, contre 53,3 % pour la France et 32,1 % pour la Région parisienne. Les très bas salaires (moins de 500 F par mois en 1967) sont aussi très nombreux :

— Bretagne : 21 %.
— France : 17,7 %.
Région parisienne : 7,4 % (1).

b) Faiblesse des revenus globaux moyens par ménage :

Ils sont inférieurs de plus du tiers à la moyenne française : pour une moyenne française de 100, le niveau de vie n'atteint que 68 en Bretagne, contre 151 pour la Région parisienne (1).

c) Conséquences :

Tout d'abord un faible niveau de la consommation par rapport à la moyenne française. Les Bretons (pour parler comme les statisticiens) consomment moins des 2/3 de l'électricité consommée par le Français moyen.

Son trafic téléphonique est deux fois moins important. Le niveau général de ses dépenses est inférieur du 1/4 à la moyenne française. Il en résulte que les dépenses sont accaparées par les besoins fondamentaux (nourriture, logement, habillement). Les Bretons y consacrent 80 % de leur budget contre 69 % pour le Français moyen. Ils consacrent seulement le 1/4 de leur budget (contre le 1/3) aux dépenses qui caractérisent un niveau de vie élevé (nourriture riche en protide, hygiène, culture, loisirs). Autre conséquence grave, les ménages bretons sont sous-équipés sur le plan des appareils électroménagers, de la télévision, etc.

En décembre 1968, le retard était le suivant :

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises, Edition 1969 DATAR et I.N.S.E.E.

Taux d'équipement des ménages :

	Bretagne	France (1)
Aspirateurs	39,6 %	50,5 %
Machines à laver	41,2 %	50 %
Réfrigérateurs	58,3 %	72,5 %
Electrophones	25,6 %	36 %

L'habitat est le reflet de ce niveau de vie très faible : il est médiocre. 15 % des logements bretons souffrent de surpeuplement accentué contre 8,8 % pour la France ; 23,3 % des logements n'ont pas l'eau à l'intérieur, contre 9,2 % pour l'ensemble français. Dans ces deux domaines, en 1968 la Bretagne se trouve au dernier rang dans l'Hexagone (21e).

Quant à l'équipement téléphonique, il est aussi le plus faible, et de loin :

1959 { Br : 2,4 % ; F : 4,6 % } 1968 { Br : 4,1 % ; F : 7,1 % }

En 1968, la Bretagne n'a donc pas encore atteint le niveau de la France de 1959 !

A cela s'ajoute une insuffisance notoire des équipements sociaux (H.L.M., voiries, transports collectifs),

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises, Edition 1969 DATAR et I.N.S.E.E.

un sous-équipement sanitaire grave : il y a en Bretagne 50 % d'habitants de plus par médecin que pour la France. De plus, dans certains départements on note un retard important de l'instruction pour les fils d'ouvriers et de paysans. Il s'agit donc d'un enseignement de classe particulièrement marqué : en Ille-et-Vilaine, les milieux agricoles, qui fournissent près de 30 % des actifs du département, ne contribuent que pour 12 % aux effectifs de l'enseignement secondaire.

Enfin, il faut noter la pénurie flagrante des équipements sportifs, socio-éducatifs et culturels (pénurie de gymnases, de stades, de théâtres, pauvreté de l'enseignement artistique, dénuement des musées, absence d'entretien des monuments historiques depuis un demi-siècle, absence de mise en valeur de la culture et de l'héritage collectif artistique des Bretons). Au lieu de cela c'est le pillage continu de notre patrimoine artistique, l'absence de crédits pour notre langue et notre culture.

Quant aux dépenses culturelles (livres, journaux), elles ne représentent que la moitié de celles du Français moyen.

B) LA BRETAGNE : UNE COLONIE.

Avant-propos

Il faut avant tout rappeler une définition générale du phénomène colonial.

La réflexion historique montre que depuis l'Antiquité on distingue deux types de colonies :

● Les colonies de peuplement, terres vierges ou presque vides d'hommes, c'est-à-dire où il n'existe pas de société organisée même de façon élémentaire, dans lesquelles le surplus d'un groupe humain pléthorique vient s'établir afin de mettre en valeur ces terres (tel fut le cas des Amerindiens venus d'Asie qui occupèrent, bien avant notre ère, l'Amérique ; tel est

le cas de la colonisation en Sibérie).

● Les colonies d'exploitation ou terres occupées par un ou plusieurs groupes humains (qui deviennent les colonisés) dans lesquelles les éléments dynamiques d'un autre groupe humain (colonisateur), à la civilisation technique et surtout guerrière plus avancée, vient s'établir afin de subordonner économiquement les populations autochtones à ses propres besoins et de mettre en valeur dans ces terres conquises les produits dont son pays d'origine (métropole) manque absolument ou relativement. Erigée en système depuis les Grandes Découvertes, avec accentuation au XVIII[e] siècle, cette dernière pratique s'est surtout institutionalisée au XIX[e] siècle à l'époque du développement du capitalisme monopolistique à la recherche de matières premières et de marchés préférentiels. Elle fut surtout le fait d'Etats puissants, tels que le Royaume-Uni et la France.

Il est évident que dans notre esprit le colonialisme que nous nous attacherons à démontrer comme étant celui subi par la Bretagne se rattache au second type historique que nous venons de définir.

1) **Une situation coloniale de subordination économique, sociale, culturelle, politique.**

● **sur le plan économique,** une situation de type colonial se caractérise par le fait que les centres de décision, les états-majors politiques et économiques, les centres de recherche, les services financiers et commerciaux des entreprises demeurent dans la métropole. Les établissements du territoire colonial se bornent à exploiter les matières premières ou à réaliser des transformations simples n'exigeant pas de main-d'œuvre qualifiée.

L'implantation d'industries nouvelles, commandées de la métropole, qui fournit les capitaux, les tech-

niques, les cadres, et récupère les bénéfices, ne constitue qu'une des formes de la colonisation économique. Lorsqu'il existe déjà une structure économique locale autonome, assurant plus ou moins bien l'exploitation des ressources ou des besoins, il est souvent plus avantageux pour les entreprises de la puissance coloniale de s'assurer par étapes le contrôle des entreprises autochtones : ce contrôle permet soit de développer des activités rentables dont les bénéfices échappent désormais à l'économie locale, soit de supprimer les concurrents gênants pour l'établissement d'un monopole. La concession de l'indépendance aux pays sous-développés du Tiers-Monde ou d'ailleurs n'a pas empêché le processus néo-colonialiste de se poursuivre (cf. Irlande). Seuls certains Etats, adoptant un régime politique de caractère socialiste essaient — difficilement — d'y échapper.

● **sur le plan social**

la colonisation marque et stérilise toute la vie sociale. La vie de la colonie est figée, ses structures sont à la fois corsetées et sclérosées. Tout changement ne pouvant se faire que contre la colonisation, le pouvoir colonisateur est conduit à favoriser les éléments locaux les plus rétrogrades. N'étant pas maîtresse de son destin, n'étant plus sa propre législatrice, ne disposant pas de son organisation, la société colonisée ne peut accorder ses institutions à ses besoins profonds. Le dynamisme interne n'arrive plus à déboucher sur des structures nouvelles.

● **sur le plan culturel**

la perspective d'un avenir qui leur appartienne en propre est interdite aux colonisés. Quant à leur passé, ils l'ignorent, le pouvoir colonisateur ne le leur ayant jamais reconnu : il suffit d'interroger un Breton sur l'histoire de la Bretagne pour s'en rendre compte. La mémoire d'un peuple repose sur ses institutions ; or, celles du colonisé sont mortes ou sclérosées. Le

colonisé est condamné à l'amnésie culturelle. Toute l'efficacité, tout le dynamisme social sont accaparés par les institutions du colonisateur (cf. Albert Memmi, « Portrait du colonisateur et du colonisé », J.J. Pauvert).

En dehors des fêtes religieuses, les fêtes légales sont celles de la nation colonisatrice : Jeanne d'Arc, 14 juillet, 11 novembre ; ce sont ses héros et ses chefs politiques que l'on statufie et à qui l'on rend des hommages publics. L'histoire que l'école apprend à l'enfant colonisé n'est pas la sienne. Les écoliers et collégiens bretons savent qui fut Colbert, mais non Nominoë ou Pierre Landais ; qui fut Jeanne Hachette, mais non Jeanne la Flamme. Tout semble s'être passé ailleurs que chez eux. Leur pays et eux-mêmes n'existent que par référence aux Gaulois, aux Francs, à Bouvines et à la Marne. Il n'est pas plus question de leurs ancêtres les Bretons que s'ils n'avaient jamais vécu. On ne leur dira que les noms des Bretons qui se sont mis au service du colonisateur (Du Guesclin).

Dans la société colonisée, le bilinguisme lui-même, ailleurs source de richesses culturelles n'est qu'une phase de la guerre d'usure que la langue du pouvoir colonisateur livre à celle du colonisé, progressivement écrasée, étouffée, éliminée. Munis de leur seule langue, les colonisés sont des étrangers dans leur propre pays. S'ils veulent exercer un métier, conquérir une place, exister dans la société et dans le monde, ils doivent se plier à la langue des autres, celle des colonisateurs, leurs maîtres. Ils finiront par délaisser leur propre langue, la cacher aux yeux des étrangers, ne vouloir parler à leurs enfants que celle du colonisateur, les coupant ainsi de leur propre peuple et tuant toute possibilité de développement culturel propre. Parlant des Bretons, Simone Weil a écrit : « Il y a des trésors latents dans ce peuple, qui n'ont pas pu sortir. La culture française ne lui convient pas ; la sienne ne peut germer ; dès lors il est maintenu tout entier dans les bas-fonds des caté-

gories sociales inférieures (1) ».

La population est soumise par une éducation, une information, un système administratif qui nivellent et dominent les Bretons dont les besoins légitimes sont sacrifiés à des besoins rentables au regard du système capitaliste de consommation.

a) L'enseignement, public et privé, et le service militaire conçus comme des creusets de l'unité sont en fait de puissants moyens d'assimilation, donc de destruction des peuples opprimés et niés au profit du peuple sur lequel s'appuie, dans la tradition monarchiste, la bourgeoisie capitaliste qui tient les commandes de l'Etat, le peuple francien. On y apprend d'ailleurs la soumission tant, bien souvent, dans les méthodes trop didactiques de l'enseignement que surtout au contact du totalitarisme hiérarchique de l'armée. Ajoutons-y les structures bonapartistes de l'Education Nationale qui sont des structures centralistes sclérosantes.

Les syndicats, par certains côtés et dans la mesure où l'on y apprend à suivre des mots d'ordre parfois bien loin de la réalité économique et sociale bretonne, participent aussi de fait, mais à un bien moindre degré, à ce nivellement des esprits.

b) Les résultats :

— désaffection de l'individu à l'égard de bien des participations à des décisions. On aboutit ainsi à un civisme mal placé, parce que mal compris, et à une conception de l'Etat-Providence — et gendarme — omnipotent ;

— dépersonnalisation des Bretons : ils perdent une conscience claire de leur communauté de culture, d'intérêts, de destin, d'où peu de capacité à défendre leurs propres intérêts (2) ;

---

(1) Simone Weil : « L'enracinement » NRF, p. 140.
(2) Yann Poupinot: « Les Bretons à l'heure de l'Europe » N.E.L. 1963.

— mentalité d'assistés : on attend tout de l'Etat, conçu comme une puissance tutélaire lointaine avec laquelle on a intérêt à être en bons termes.

● **sur le plan politique**

l'argument ultime du pouvoir colonisateur, en Bretagne comme ailleurs, est celui-ci : « Ils ne sont pas capables de se gouverner tout seuls. C'est pourquoi on ne peut les laisser accéder à l'autonomie. » Dans les propos officiels, une autonomie éventuelle est d'ailleurs présentée comme la pire des catastrophes pour le pays colonisé lui-même...

Le fait est que les colonisés ne gouvernent pas. Strictement éloignés du pouvoir, ils finissent en effet par en perdre l'habitude et le goût. Comment s'intéresseraient-ils à ce dont ils sont, en fait, exclus ? Les colonisés ne sont pas riches en hommes de gouvernement. Comment une si longue vacance du pouvoir autonome susciterait-elle des compétences ? En Bretagne, la plupart des hommes politiques connus sont des hors-venus, des « parachutés » dont la vocation « bretonne » date du jour où ils ont eu besoin d'un siège parlementaire pour faire carrière à Paris. C'est le clergé qui, dès le siècle dernier, a habitué les Bretons à voter pour les hommes étrangers à la Bretagne, d'abord au nom de la défense du trône et de l'autel, puis, dans une étape ultérieure, sous la bannière de la démocratie chrétienne : le comte Albert de Mun, député du Morbihan, puis du Finistère, en est un exemple marquant. Sous la V[e] République, nombre de leaders « bretons » du gaullisme sont en réalité des «parachutés» (Bourges, Cointat, Guichard, Marcellin, L e l o n g, Dienesch, etc...).

Mais le pouvoir colonisateur peut-il se prévaloir de ce présent truqué pour barrer l'avenir ? Ce n'est pas par pure coïncidence que les peuples colonisés, comme le peuple breton, sont les derniers à naître à la conscience d'eux-mêmes. Les colonisés n'ont pas droit à leur identité qui est contestée, étouffée,

ni à leur vraie nationalité, niée purement et simplement. Ils n'ont droit, au mieux, qu'à une nationalité d'emprunt, celle qui leur est imposée par le pouvoir colonisateur. Leur participation, purement théorique, aux affaires de la cité se borne à un vote par lequel les colonisés abdiquent tout pouvoir entre les mains de « représentants » souvent venus d'ailleurs, toujours désignés par les appareils parisiens et qu'ils n'ont donc pas réellement choisis. Ils ne peuvent se sentir des citoyens véritables. Les Bretons même s'ils se croient libres sont dépossédés de tout pouvoir, privés de toute autodétermination. En Bretagne comme au Pays Basque, en Alsace, aux Comores, à Djibouti ou aux Antilles, cette aliénation coloniale a trouvé sa plus parfaite expression dans le national-gaullisme, incarnant à la fois le mythe de l'homme providentiel et le culte d'une France idéalisée, métropole tutélaire dont on attend passivement protection et subsides.

2) **Développement d'une économie d'exploitation :**

a) **Dans l'agriculture, la terre échappe de plus en plus au contrôle des paysans bretons.** Ainsi, dans le Trégor, 30 % des terres sont possédées par des propriétaires urbains, dont 8 % demeurent à Paris, essentiellement dans les 7e et 16e arrondissements (les plus cossus). Il s'agit d'un phénomène récent, dont la conséquence principale est l'accroissement de la grande propriété — ce qui ne veut pas dire de la grande exploitation — qui occupe maintenant 80 % des surfaces, contre 36 % au début du XIXe siècle. Michel Henry (1) a constaté un « désinvestissement progressif des villes régionales » (c'est-à-dire bretonnes) au profit des villes non bretonnes, Paris surtout, au cours de ce siècle, particulièrement par émigration de bourgeois et nobles ruraux qui fusionnent avec la bourgeoisie parisienne.

(1) Henry Michel : « La propriété urbaine foncière dans le Trégor » D.E.S., 1966.

b) **L'établissement d'un réseau de communications répond à des impératifs extra-régionaux** (cf. « Le Peuple Breton », juin 1967 : « De l'utilité de civiliser les Bretons ») et accentue l'exploitation. Un simple coup d'œil sur la carte des voies de communications bretonnes est révélateur : des lignes pénétrantes, mais pas ou peu de transversales.

Le but unique des chemins de fer français dans notre pays est de relier Paris au Finistère en évitant la Bretagne intérieure. Cette carence fut mal compensée par un réseau breton archaïque, à voie métrique, véritable chemin de fer colonial dont le seul but a été d'exporter de la main-d'œuvre. L'intérêt breton exigeait de toute évidence sa mise à voie normale et son extension pour mettre fin à l'isolement de l'Argoat : par décision gouvernementale il est supprimé. Quant aux canaux, ils sont curieusement sacrifiés et les routes ne sont développées qu'en fonction de leur intérêt stratégique, des bases militaire et du tourisme de luxe. Enfin, l'économie bretonne souffre, dans le domaine des transports, de se voir imposer le détour parisien.

c) **L'exploitation des matières premières se fait par des entreprises industrielles extérieures à la région.** Ainsi, dans le cas de l'industrie laitière (1), on a assisté à plusieurs stades : d'abord exploitation des produits bruts traités hors de Bretagne (ainsi, il y a 10 ans, on transformait le beurre breton en « beurre d'Isigny » ou en « beurre normand ») ; deuxième stade : traitement de la matière première par des usines implantées en Bretagne et commandées de l'extérieur (Olida) ; enfin, main-mise du capital extérieur sur les entreprises locales. Ainsi plus de 50 % des quantités totales de lait collectées en Bretagne le sont par des firmes dont les pouvoirs

(1) Henry Jean-Baptiste : « L'industrie laitière en Bretagne », l'I.N.R.A., Rennes, 1966.

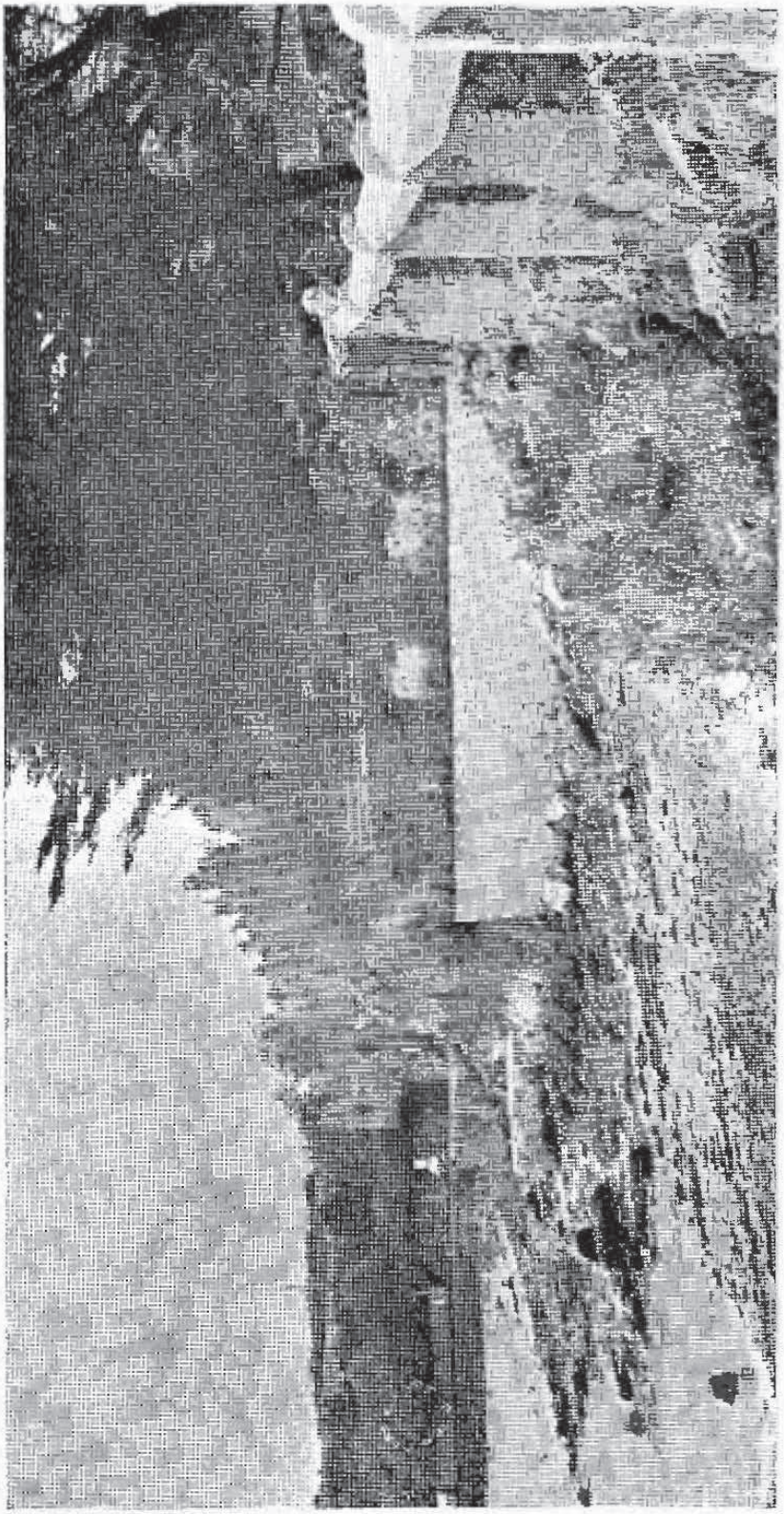
de décision sont à l'extérieur. De même le kaolin breton est en bonne partie exploité par la société « Française des produits réfractaires» dont le siège social est à Paris. Il ne subit sur place qu'une transformation élémentaire.

— **Les circuits de distribution sont accaparés par intégration capitaliste de l'agriculture** : finalement, la production agricole bretonne échappe de plus en plus aux producteurs bretons. La plupart des industries alimentaires « bretonnes » sont contrôlées par des entreprises extérieures totalement étrangères à l'intérêt des Bretons et qui peuvent quitter la Bretagne du jour au lendemain, si l'exploitation du pays n'est plus intéressante. Ainsi les groupes laitiers SAPIEM, Entremont, Négobeureuf, la firme Duquesne-Purina, liée à Michelin-Citroën, à qui elle peut fournir en temps utile une main-d'œuvre d'agriculteurs ruinés par l'intégration capitaliste, Lever-Cofna, Olida, etc.

— **Des usines-pirates remplissent le même rôle d'exploitation du réservoir de main-d'œuvre** breton que les firmes alimentaires précédentes dans le domaine agricole. Outre l'oppression syndicale et les salaires de misère versés aux ouvriers, elles sucent les collectivités locales en subventions et expédient les bénéfices réalisés dans les régions les plus développées qu'ils développent encore plus. On retrouve là le schéma de l'exploitation coloniale.

— Enfin, on assiste à **une désindustrialisation** marquée par concentrations financières hors de Bretagne (papeteries Vallée de Belle-Isle-en-Terre, démontées et remontées dans le Nord, usines Tanvez à Guingamp, Sicli à Saint-Brieuc, etc.). Le gouvernement français lui-même est intervenu pour faire fermer des entreprises bretonnes gênant un monopole de l'est (les forges d'Hennebont pour le fer blanc). Plus récemment Lu-Brun qui a dû son essor à la main-d'œuvre nantaise a transféré son siège social à Paris (décision prise en mai 1971). La bourgeoisie bretonne a disparu en temps que classe consciente et distincte par prolétarisation ou par absorption par la bourgeoi-

Cliché « Le Peuple Breton »



Un exemple de littoral accaparé (côte du Mor-Bihan).

sie parisienne.

La bourgeoisie locale trouve dans la bourgeoisie parisienne une alliée et une protectrice contre la montée ouvrière et dans la centralisation un soutien pour les structures locales rétrogrades qu'elle s'efforce de maintenir ; elle met sa confiance dans la police du centralisme : les C.R.S. lui sont bien utiles pour mater les manifestations ouvrières et paysannes. Il en résulte que la bourgeoisie bretonne manifeste le plus souvent un suivisme total à l'égard du gouvernement français. Elle se limite à une opposition de pure forme lorsque ses intérêts de classe sont menacés par la ruine de la Bretagne (Pléven, C.E.L.I.B. après sa récupération par les notables), et par certains aspects de la politique gouvernementale. Mais le plus souvent, elle fait preuve d'une volonté d'assimilation à la bourgeoisie parisienne, tant par son genre de vie que par ses alliances, et multiplie les investissements hors de Bretagne, en raison de leur rentabilité supérieure, accentuée par le système bancaire et boursier centralisé.

d) **La dépossession des ressources touristiques** se manifeste par la construction en bordure de côtes de villas luxueuses appartenant souvent à des étrangers cossus : les paysages en sont souvent saccagés et l'accès au rivage limité, voire interdit (cf. tourisme de luxe dans le « Peuple Breton » n^{os} 81-82). A cela s'ajoute l'établissement de grandes propriétés de villégiature, appartenant pour 70 % d'entre elles à des non-Bretons dans le Trégor, qui monopolisent les richesses touristiques : se juxtaposent donc spéculation foncière et ségrégation sociale. Un exemple frappant est fourni par l'achat d'îles côtières par des gens fortunés (B. Buffet, A. Carrel, Heinz), souvent milliardaires parisiens. Ailleurs, on assiste à l'exploitation du patrimoine touristique par des capitaux extérieurs, à seule fin lucrative. Parallèlement se développe un tourisme dégradant, où l'on invite l'indigène à se déguiser en breton, à prendre une pause pittoresque, en échange d'une avilissante com-

pensation financière. En ridiculisant ainsi le mode de vie et la culture des Bretons, en les fossilisant dans ce qu'ils ont de plus désuet, on développe chez les indigènes épris de modernisme et d'ascension sociale le mépris pour ce qui reste de leur propre culture, dont ils considèrent les vestiges comme un monument ridicule et suranné. Ce tourisme paternaliste et passéiste aboutit à l'auto-destruction culturelle des Bretons. Il est à l'origine de bien des complexes et des formes d'inadaptation qui font de nos compatriotes des êtres incapables de concevoir leur intérêt propre, celui de leur pays.

e) **La militarisation et la fonctionnarisation** font des Bretons des serviteurs dévoués de l'Etat centralisateur oppresseur. Cela aboutit la plupart du temps à la soumission politique totale au Pouvoir, les rares exceptions étant d'ailleurs particulièrement vulnérables (peur de la mutation pour les fonctionnaires) : les carnets de commande des arsenaux dépendent d'ailleurs de cette soumission totale des électeurs. C'est là un moyen de chantage efficace pour les candidats gouvernementaux, le plus souvent parachutés, désireux de se faire élire.

Chacun connaît la part énorme de notre territoire qui est livrée aux installations militaires, cause d'expropriations multiples et facteurs de mort économique : dépôts d'ogives nucléaires, énormes étendues de Coëtquidan, où le faste militariste côtoie la misère des paysans de l'Argoat, de Meucon, de la Lande-d'Ouée, etc. Bases de Lann-Bihoué, Crozon, Brest, Landerneau, Le Faou, avec le péril atomique qu'elles font peser sur notre pays. Sans compter qu'on ne fait pas d'investissements économiques près des bases militaires, à orientation nucléaire. Il n'y aura pas de développement breton sans démilitarisation.

3) **Conséquences graves :** la Bretagne connaît les trois critères d'évidence des pays colonisés, tels que les a définis pour l'Afrique Sekou Touré :



Cliché « Le Peuple Breton »

Coëtquidan.



Cliché « Le Peuple Breton »

● **La prostitution** : elle est suffisamment et tristement célèbre pour qu'il ne soit besoin d'insister. Dans les rafles de la police parisienne, on a compté jusqu'à 60 % de bretonnes (1).

● **Le fonctionnarisme :**

— absence de débouchés locaux hors de l'appareil administratif et policier. Ainsi, pour un concours des Postes « sur le plan national » en 1970, les Bretons sont 700 parmi les 2 000 candidats ;

— perte du goût du risque et de l'esprit d'initiative.

● **L'alcoolisme :**

en 1914, la consommation de vin en Bretagne était inférieure à la moyenne française. Cependant nous nous refusons à la démagogie et nous affirmons qu'il n'est pas vrai de dire que le goût pour le vin est un phénomène récent en Bretagne. Les travaux de la Faculté des Lettres de Brest sont formels sur ce point.

Ceci est donc un fait sérieusement établi, nous ne cherchons pas à le passer sous silence.

Il n'en demeure pas moins qu'en 1914, comme nous l'avons dit, la consommation de vin en Bretagne était inférieure à la moyenne française. Cette consommation s'explique du fait que la France est un pays viticole (mais non la Bretagne, hormis le vignoble nantais). Mais une cinquantaine d'années plus tard la consommation bretonne par an et par habitant est bien plus importante en Bretagne que dans l'ensemble de la France. Le service militaire obligatoire, la guerre de 1914-1918, mais surtout la dégradation de la situation économique (entraînant l'éclatement de la société rurale traditionnelle sans possibilité d'insertion des individus dans une société

(1) « L'émigration bretonne », de Gautier Elie (1950).

● **La prostitution** : elle est suffisamment et tristement célèbre pour qu'il ne soit besoin d'insister. Dans les rafles de la police parisienne, on a compté jusqu'à 60 % de bretonnes (1).

● **Le fonctionnarisme :**

— absence de débouchés locaux hors de l'appareil administratif et policier. Ainsi, pour un concours des Postes « sur le plan national » en 1970, les Bretons sont 700 parmi les 2 000 candidats ;

— perte du goût du risque et de l'esprit d'initiative.

● **L'alcoolisme :**

en 1914, la consommation de vin en Bretagne était inférieure à la moyenne française. Cependant nous nous refusons à la démagogie et nous affirmons qu'il n'est pas vrai de dire que le goût pour le vin est un phénomène récent en Bretagne. Les travaux de la Faculté des Lettres de Brest sont formels sur ce point.

Ceci est donc un fait sérieusement établi, nous ne cherchons pas à le passer sous silence.

Il n'en demeure pas moins qu'en 1914, comme nous l'avons dit, la consommation de vin en Bretagne était inférieure à la moyenne française. Cette consommation s'explique du fait que la France est un pays viticole (mais non la Bretagne, hormis le vignoble nantais). Mais une cinquantaine d'années plus tard la consommation bretonne par an et par habitant est bien plus importante en Bretagne que dans l'ensemble de la France. Le service militaire obligatoire, la guerre de 1914-1918, mais surtout la dégradation de la situation économique (entraînant l'éclatement de la société rurale traditionnelle sans possibilité d'insertion des individus dans une société

(1) « L'émigration bretonne », de Gautier Elie (1950).

industrielle bretonne), ont poussé et poussent encore les Bretons à consommer bien souvent beaucoup trop de vin ou d'autres boissons alcoolisées. Dans certains secteurs géographiques de la Bretagne, on est en présence d'un phénomène de fuite collective et individuelle devant les difficultés des conditions de vie. Cette fuite des individus devant les problèmes que leur posent leurs conditions économiques et sociales est accentuée par le climat culturel entretenu par l'Eglise qui en Bretagne plus que partout ailleurs sans doute a insisté sur la peur de la mort. C'est donc tout cela, auquel il faut ajouter la culture niée, l'apathie générale d'un pays sous-développé, qui explique cette recherche d'une évasion artificielle.

Il faut ajouter que l'alcoolisation est favorisée par une réglementation anti-alcoolique peu sévère et mal appliquée, une publicité commerciale envahissante, un nombre anormalement élevé de débits de boissons (surtout dans les ports) et surtout de puissants intérêts capitalistes qu'encourage une politique économique française trop heureuse d'avoir un tel débouché pour ses excédents vinicoles les plus médiocres.

Ainsi la Bretagne détient le triste record du plus grand taux de mort par alcoolisme, devant toutes les régions de l'Hexagone.

Taux de mort par alcoolisme
(pour 100 000 habitants) (1)

	1958	1964	Bilan
Bretagne	25,5	31,8	+ 6,3
France	14	11	— 3

(1) « La Bretagne », collection Les Grandes Enquêtes, Morvan humanisme, 1966.

L'évolution était donc inverse en 1964 de celle de l'ensemble français. La tendance actuelle serait une légère amélioration dans ce domaine, sans rattrapage du retard relatif, malheureusement.

CONCLUSION :

UNE SITUATION QUI SE DEGRADE :

GRAVES DEFICIENCES DE LA POPULATION BRETONNE QUI PERD EN EFFICACITE ECONOMIQUE

a) **Une population qui vieillit :**

Le pourcentage de jeunes diminue sans cesse, alors que celui des personnes âgées s'accroît encore plus rapidement, du fait du retour massif de retraités.

— Stagnation et évolution de la population inverse de celle de la population française. De 1861 à 1911, l'évolution est semblable, malgré l'importance de l'émigration, ce qui atteste une grande vitalité de la population bretonne. La guerre 14-18 coûte à la Bretagne deux fois plus de morts (14 % par rapport à sa population) qu'en France (7 %). Ces morts étant surtout des jeunes et l'émigration s'accentuant, le taux de natalité baisse et le taux d'accroissement de la population bretonne est désormais deux fois plus faible que le taux français. En 1946 se manifeste un renouveau démographique français alors que la situation démographique bretonne continue à s'aggraver. Il en résulte une baisse sensible de la proportion de la population bretonne dans la popu-

lation de l'Hexagone. Pour la région de programme-Bretagne ou Bretagne réduite à 4 départements, elle tombe de 6,2 à 5 % ; de 7,5 à 6,6 % pour la Bretagne intégrale (1).

— Emigration : de 1954 à 1968, 168 000 actifs ont quitté le pays, dont 3 000 cadres supérieurs, 17 000 cadres moyens, 42 000 ouvriers qualifiés, pour la seule Bretagne réduite à 4 départements. En sens inverse, l'arrivée de retraités est de plus en plus massive. Malgré cela, le bilan est très négatif : - 71 620 personnes pour cette période de 14 ans. De ce fait, entre 1962 et 1968, deux cantons bretons sur trois ont vu leur population diminuer

— Un vieillissement accéléré de la population, telle est l'une des conséquences les plus graves de cette évolution. Le tableau ci-dessous, établi pour la période de 1955-1963, montre la rapidité dramatique de cette évolution. Il traduit l'évolution des proportions représentées par chaque groupe d'âge, de 10 en 10 ans, de la population bretonne par rapport aux groupes d'âges hexagonaux correspondants.

1955-1963	
0 - 9 ans — 9,1 %	40 - 49 ans — 4,1 %
10 - 19 ans — 12,6 %	50 - 59 ans + 1,3 %
20 - 29 ans — 13,3 %	60 - 69 ans — 4,9 %
30 - 39 ans — 9,1 %	70 et plus — 1 %
Total .. — 7,4 % (2)	

Mortalité		
	bretonne	française
1958	11,5 %	11,1 %
1968	12,4 %	11 %
Bilan	+ 0,9 % (2)	— 0,1 %

(1) Recensement de 1968.

(2) Calculs réalisés à partir des recensements de 1962-1968 (I.N.S.E.E.).

Autrement dit, la part de jeunes de moins de 30 ans dans la population bretonne a considérablement baissé. La natalité bretonne, traditionnellement forte, est désormais plus faible qu'en France dans deux départements alors que la mortalité est plus forte, du fait du niveau de vie et des conditions d'existence médiocres.

b) **Il en résulte une régression rapide du nombre des personnes actives en Bretagne,** comme le montre le tableau suivant :

— 1901 : 1,3 million d'actifs ;
— 1946 : 1,2 million ;
— 1962 : 990 000 ;
— 1970 : 985 000.

De 1954 à 1968, la population active a baissé de 8,1 % pour une augmentation correspondante de 5,6 % en France (1). Seuls l'Auvergne et le Limousin ont une situation pire sur ce plan. Ceci entraîne une charge par actif de plus en plus importante : on comptait 118 inactifs pour 100 actifs en 1954, 140 en 1962, 150 en 1968 ! Il en résulte enfin une grande importance numérique, politique et sociale des retraités notamment, dépendant directement de l'Etat (anciens marins surtout : les 2/5 des marins de la marine française sont Bretons).

Ceci entraîne notamment l'écrèmage des cadres : il compromet les chances de redressement. Bon an mal an, ce sont 1 200 cadres, moyens et supérieurs, dont la Bretagne a payé les études, qui quittent le pays et 4 000 ouvriers professionnels. Or le gouvernement français et les trusts prétextent précisément l'absence de cadres et de techniciens en Bretagne pour expliquer l'absence presque totale de son

(1) Calculs réalisés à partir des recensements de 1962-1968 (I.N.S.E.E.).

industrialisation par décentralisation (1). Ainsi se trouve justifiée la volonté de maintenir la Bretagne dans le sous-développement et l'exploitation tandis que cette dernière se trouve privée des cadres qui pourraient, dans la perspective d'une économie bretonne planifiée, assurer le décollage économique du pays.

Ce n'est pas un hasard si le Finistère, département le plus scolarisé de France au niveau du secondaire, est aussi l'un des trois de l'Hexagone à fournir le plus d'émigrants, essentiellement des éléments jeunes (60 % des moins de 25 ans), les plus dynamiques, les plus instruits. Les parents conscients du départ inévitable de leurs enfants dû aux conditions économiques entendent que celui-ci se fasse avec le maximum de chances, c'est-à-dire avec le plus haut diplôme (2).

Entre 1954 et 1968 près de 400 000 personnes ont quitté les 5 départements bretons dont 50 % de moins de 25 ans. Bien sûr, il y a eu plus de 250 000 immigrants, mais surtout des personnes âgées de retour de la région parisienne. 27 % des immigrants ont plus de 55 ans contre 4,5 % seulement de ceux qui partent vers Paris.

La Bretagne perd beaucoup de cadres instruits, de jeunes, de dynamisme, et de capitaux. Ce sont les collectivités locales et les familles qui ont la charge des jeunes à élever et des vieux qui reviennent au pays. Par contre la Bretagne s'enrichit en retraités généralement conservateurs et étroitement dépendants de l'Etat-Providence, tant sur le plan financier que dans le domaine politique et social.

Cependant qu'on nous comprenne bien, il ne saurait être question de reprocher aux anciens de reve-

(1) « Le bilan des décentralisations industrielles en 1972 : La Bretagne en queue de peloton » (Ouest-France, Juillet 73).
(2) Cf. Le Peuple Breton - n° 86. Interview de H. Cadiou.

mir dans notre pays après une vie de dur labeur. Ce que nous remettons en cause, c'est le système qui n'autorise de fait que les anciens à revenir, qui interdit aux plus jeunes de rester.

La mentalité migratoire.

Persuadés par les classes dirigeantes et l'Enseignement (sur ce point fort mal documenté) que la Bretagne est irrémédiablement dépourvue sur le plan économique, beaucoup de Bretons se résignent et acquièrent un profond sentiment d'infériorité, comme si une fatalité insurmontable pesait sur leur pays. Beaucoup quittent ce pays qui, croient-ils, ne peut les faire vivre. Dès l'enfance, tout les prépare au départ.

L'insécurité économique constante rejaillit dans les mentalités et le choix d'un métier (dans la mesure où il existe un choix) s'effectue en fonction bien souvent du seul critère de garantie suivant : « être sous le gouvernement ou sous l'Etat ».

Sinon il reste la solution du départ vers les grandes zones industrielles françaises, c'est-à-dire loin de Bretagne.

Certes des études historiques sont en cours qui n'ont pas encore abouti, cependant retenons comme explication provisoire, mais sérieuse, les éléments suivants :

pour les masses bretonnes, la prise de conscience d'être Français s'est véritablement mise en place au cours de la guerre 1914-1918. Pour les masses bretonnes donc, c'est un phénomène de psychologie collective récent à l'échelle de l'Histoire. Car c'est une fraction seulement de la population bretonne qui sous la Révolution et sous le Premier Empire

participa, avec dynamisme bien souvent, dans la mesure où cela servait ses intérêts de classe, à l'élaboration de la conscience nationale française. Pour les masses laborieuses bretonnes, redisons-le, la prise de conscience d'être Français remonte à la guerre de 14-18.

Leur patriotisme de fraîche date a été une raison supplémentaire pour monter dans le train de l'exode économique en direction du cœur de cette France qu'on venait de découvrir. Le phénomène s'est encore accentué après la seconde guerre mondiale au cours de laquelle les Bretons avec les Nordistes furent les premiers à se lancer dans l'aventure de la Résistance contre les forces nazies. Il leur paraissait encore plus naturel de prendre le train déjà cité vers la capitale du pays qu'on venait de servir si bien pour la seconde fois en 25 ans.

L'exemple des anciens incite naturellement beaucoup de jeunes à les imiter. Les jeunes de 20 ou 30 ans s'en vont donc ainsi, ôtant à la Bretagne une très grande partie de ses forces productives. La Bretagne supporte donc le coût de la formation de ses jeunes au profit des capitalistes des autres régions : plus de 65 000 de moins de 25 ans en 6 ans pour la Bretagne entière sont ainsi partis (1).

Ainsi par ce pillage des cerveaux et des jeunes dont est victime la Bretagne comme par l'exploitation honteuse des vieux travailleurs dont la retraite n'équivaut le plus souvent qu'à un minimum qui permet à peine de subsister, notre pays voit son revenu global diminuer sans cesse tout en contribuant à développer économiquement les régions déjà les plus développées. Les disparités, loin de se réduire, ne font que s'aggraver. Les régions sous-développées connaissent une paupérisation relative de plus en plus grande. Les régions fortes économi-

(1) Recensement de 1968.

quement voient leur produit régional brut et leur profit s'accroître de plus en plus. Car ces dernières se développent en grande partie surtout en raison de l'exploitation de fait des précédentes.

ANNEXE II

REPONSES A QUELQUES OBJECTIONS :

1°) **Est-il équitable d'opposer les salaires versés en Bretagne à ceux versés dans la région parisienne ? Les Parisiens n'ont-ils pas eux-mêmes des difficultés, compte tenu des frais (notamment de transports) qui leur incombent et du coût de la vie dans la région parisienne ?**

Nous n'avons jamais dit que les salaires versés dans la région parisienne étaient trop élevés : nous n'ignorons ni les charges des Parisiens, ni le coût de la vie dans la région parisienne. Mais il s'agit moins d'un problème individuel que d'un problème collectif. La disparité des salaires au détriment de la Bretagne crée, en faveur de Paris et de sa région, un courant migratoire qui accentue la dévitalisation et la désertification de la Bretagne. De plus, le niveau de vie particulièrement bas des Bretons maintient l'économie bretonne dans un état d'atonie et de stagnation.

2°) **N'est-il pas absurde et dangereux pour l'unité nationale d'opposer la Bretagne à la capitale française ?**

Ce qui est absurde, c'est le caractère colonial des rapports existants entre une capitale monopolisant tous les pouvoirs politiques et une "province" réduite au rôle de parent pauvre et d'exécutant.

3°) **Vous critiquez la fermeture des Forges d'Hennebont. Pourtant, cette décision n'a-t-elle pas été acceptée par le Conseil général du Morbihan, c'est-à-dire par les représentants élus du département dont le président est le ministre breton M. Marcellin.**

M. Marcellin n'est pas un ministre breton, mais un politicien parisien qui se fait élire en Bretagne. Ceci ne serait à nos yeux aucunement gênant (nous ne sommes pas racistes, faut-il le répéter !) si M. Marcellin agissait politiquement en élu breton responsable, c'est-à-dire s'il se montrait soucieux d'abord, par exemple, du problème de l'emploi. De plus, ce ministre, comme le régime en place, est le représentant et le défenseur d'intérêts capitalistes, notamment ceux du trust lorrain du fer blanc qui exigeait la fermeture des Forges d'Hennebont. Quant au Conseil général du Morbihan, c'est une assemblée conservatrice de notables bien souvent plus préoccupés de querelles de clocher que des intérêts de la population bretonne.

4°) **Comment pouvez-vous à la fois souligner la proportion excessive des agriculteurs en Bretagne et vous plaindre de l'exode des jeunes ruraux ? N'y a-t-il pas là une contradiction ?**

Ce dont nous nous plaignons, ce n'est pas le départ des jeunes ruraux en lui-même, rendu inéluctable par suite de la mécanisation et du remembrement, mais des conditions déplorables dans lesquelles il se déroule. Les cultivateurs quittant la terre n'ont pas reçu de formation professionnelle et n'ont pas de possibilité d'emploi sur place : d'où la nécessité pour eux d'émigrer loin du pays natal, avec tous les drames du déracinement qui s'ensuivent. La solution est dans l'industrialisation de la Bretagne, seule capable d'offrir dans leur propre pays des emplois aux Bretons quittant l'agriculture.

5°) **Pourquoi déplorer que des Bretons aillent chercher du travail à Paris, puisqu'ils ne peuvent en trouver en Bretagne ?**

Ce qui est déplorable, ce n'est pas que, dans l'impossibilité de trouver du travail en Bretagne, des Bretons puissent en trouver à Paris, c'est qu'ils ne puissent en trouver dans leur propre pays. C'est cela qu'il faut changer.

6°) **On ne peut pas obliger tous les Bretons à rester en Bretagne. Où serait alors la liberté individuelle, et notamment la liberté du travail et la liberté de circulation ?**

Il n'est nullement question d'empêcher les Bretons qui le désirent de quitter la Bretagne, soit momentanément, soit définitivement, mais de leur donner la liberté de choix entre les deux solutions : ou partir ou rester. Or, ce n'est pas le cas actuellement, puisque beaucoup de Bretons, qui souhaiteraient travailler en Bretagne, n'y trouvent pas d'emploi et sont contraints d'aller en chercher ailleurs. Où est la liberté dans ces conditions ?

7°) **Vous voulez prouver que la Bretagne est sous-développée, donc malheureuse. Pourtant, les Bretons se trouvent très bien de leur situation, puisqu'ils sont gaullistes, comme le montrent les résultats des élections, et conservateurs.**

Nous ne voulons pas affirmer à priori et sans analyse, le sous-développement breton, mais nous le constatons et le prouvons. Le mécontentement des travailleurs bretons de la ville comme de la campagne s'est suffisamment manifesté ces dernières années pour montrer que ce n'est pas là un produit de notre imagination, mais une réalité. Si beaucoup de Bretons continuent à voter pour des notables gaullistes, cela n'indique pas qu'ils sont heureux : cela prouve seulement qu'ils sont politiquement

sous-éduqués. Leur gaullisme n'est pas le résultat logique d'un choix politique réfléchi, mais un des aspects de l'aliénation d'un peuple colonisé, qui remit son destin entre les mains d'un « père providentiel » et continue de faire confiance à ceux qui se réclament de ce père d'autant plus prestigieux qu'il est entré dans l'Histoire.

8°) **N'est-il pas injurieux pour les Bretons que de parler à leur sujet de colonisés, d'aliénés, d'alcooliques, de prostituées, etc. ? N'est-ce pas rabaisser la Bretagne que de la définir comme une société malade ?**

Nous nous sommes donnés comme tâche d'éclairer, de redresser, d'exprimer et d'assumer notre peuple : le peuple breton est en danger, sa survie en tant que communauté distincte est gravement menacée. Pour guérir le mal, il faut d'abord le connaître. Ce n'est pas injurier les Bretons que de leur dire la vérité, même si elle est désagréable : c'est les traiter en adultes. Ce n'est pas rabaisser la Bretagne que de la voir à son niveau réel : c'est ouvrir la voie de son relèvement et de sa rénovation.

9°) **S'il y a beaucoup d'alcooliques en Bretagne, n'est-ce pas leur faute ? Qui les oblige à boire ?**

L'alcoolisme, en Bretagne, s'il est un problème individuel, est aussi un problème collectif, se situant sur le plan économique, social, donc politique. Personne n'oblige certes les Bretons à s'alcooliser, mais tout, dans la société bretonne sous-développée, désintégrée et colonisée dans laquelle ils vivent, contribue à les placer dans un état de moindre résistance devant la tentation de l'alcool, qui représente pour eux un moyen d'évasion. On n'éliminera l'alcoolisme en Bretagne, qu'en éliminant ses causes profondes, à commencer par l'exploitation économique, le sous-emploi, l'emprise du profit capitaliste au détriment de la santé publique, enfin la sous-information, l'alié-

nation culturelle. (En Bretagne les autorités religieuses dont l'importance fut jusqu'à ces dernières années énorme, ferment bien plus volontiers les yeux sur « le péché de gourmandise » que sur « le péché de la chair », ce qui poussait d'autant les Bretons à se rabattre sur l'ivrognerie).

10°) **N'est-il pas exagéré de parler de colonie et de colonisation en ce qui concerne la Bretagne ? Les Bretons ne sont-ils pas des Français comme les autres ?**

Longtemps, les termes de colonie et de colonisation ont désigné uniquement les peuples d'outre-mer, appartenant à des communautés humaines, des cultures ou des civilisations totalement différentes et rattachées à une métropole européenne. Mais il y a aussi des colonies à l'intérieur même de l'Europe, et la Bretagne est une de celles-là, comme le montre l'analyse des relations de subordination politique, économique, sociale et culturelle, existant entre elle et le pouvoir central parisien, expression des intérêts du capitalisme français. Quant à la seconde question, le niveau de vie breton (inférieur de 22 à 40 % au niveau de vie français chez les ouvriers et les paysans) constitue une réponse éloquente... (1).

11°) **Vous vous plaignez du manque d'industries en Bretagne ; mais, en même temps, vous critiquez les sociétés extérieures qui y installent des usines. N'est-ce pas illogique ?**

Notre position est au contraire parfaitement logique. D'un côté, nous constatons que la Bretagne manque d'industries. De l'autre, nous remarquons que les rares industries décentralisées qui viennent s'y installer le font, non dans l'intérêt des Bretons, mais dans un seul souci de profit capitaliste, en

(1) Statistiques et indicateurs des régions françaises. Coll. I.N.S.E.E. - DATAR, 1968.

exploitant scandaleusement une main-d'œuvre locale à bon marché. Ce que nous voulons, c'est l'industrialisation de la Bretagne au moyen de l'exploitation des richesses naturelles bretonnes et dans l'intérêt du peuple breton.

12°) **Vous critiquez la militarisation et le fonctionnarisme. Pourtant, n'ont-ils pas permis la promotion sociale d'un grand nombre de Bretons, condamnés sans cela à végéter sur place ?**

Ce que nous critiquons, c'est le déséquilibre existant dans l'éventail des emplois s'offrant aux jeunes Bretons, qui, faute de débouchés sur place, sont contraints, bon gré mal gré, de se diriger vers l'administration ou l'armée. Dans ces conditions, ce qu'on appelle la promotion sociale des Bretons est le plus souvent synonyme de départ, donc de déracinement. Loin de contribuer au développement de la Bretagne, cette situation est pour elle une cause d'appauvrissement économique et humain. Ce que nous réclamons, c'est que la promotion des Bretons coïncide avec la promotion de la Bretagne.

13°) **Vous vous plaignez des implantations militaires en Bretagne. Ne sont-elles pas cependant un stimulant de l'activité économique (commerciale notamment) et une source d'emplois pour la main-d'œuvre locale ?**

Les implantations militaires ne contribuent que faiblement à la prospérité du commerce local, les fournisseurs les plus importants de l'armée et de la marine étant choisis le plus souvent hors de Bretagne. Les emplois civils créés sont peu nombreux et seuls des emplois subalternes et mal rémunérés sont offerts à la main-d'œuvre locale. Par contre, ces implantations nuisent à l'économie bretonne, dans la mesure où elles soustraient des terres à l'agriculture, empêchent, gênent ou éloignent des installations industrielles, gênent le tourisme populaire, sans parler du danger considérable qu'elles font courir aux populations civiles.

14°) **La militarisation de la Bretagne est inévitable, car cette région constitue pour le gouvernement français une position stratégique importante. Ne vaut-il pas mieux s'y résigner ? Ne faut-il d'ailleurs pas que le pays soit défendu contre ses ennemis extérieurs ?**

C'est bien cette utilisation abusive de la Bretagne comme bastion stratégique du militarisme français que nous récusons. Nous ne confondons pas ce qui pourrait être une politique démocratique et pacifique de sécurité collective avec des implantations, anciennes ou nouvelles, qui sont l'expression d'une politique impérialiste et militariste conçue à Paris pour la défense d'intérêts qui n'ont pas grand chose de commun avec ceux du peuple breton. La Bretagne, les Basses-Alpes, la Provence, le Limousin et Tahiti ont le triste privilège d'accueillir les installations que la France a dû retirer de ses anciennes colonies d'Afrique du Nord. Désormais, Mers-El-Kebir, c'est Brest : le capitalisme français a trouvé une colonie de rechange.

15°) **Y a-t-il lieu de s'étonner du sous-développement de la Bretagne et de la difficulté pour les Bretons de trouver du travail sur place ? La Bretagne n'est-elle pas surpeuplée ?**

N'insistons pas sur le malthusianisme sous-jacent à cette question, mais disons que le surpeuplement est une notion essentiellement relative. Avec une densité de 90 habitants au km², la Bretagne est beaucoup moins peuplée que des régions d'Europe de dimensions comparables, comme la Belgique (300 hab. au km²), la Hollande (364 hab. au km²) ou même la Suisse (128 hab. au km²). L'impression de surpeuplement est due, en Bretagne, au sous-emploi et à la sous-industrialisation réduisant beaucoup de Bretons au chômage et à l'émigration. En réalité, la Bretagne n'est pas surpeuplée : c'est sa mise en valeur qui est insuffisante pour permettre le plein emploi de sa population. Le risque actuel est plutôt de la voir devenir un désert humain.

16°) **Comment la Bretagne pourrait-elle attirer les industries et les capitaux, alors qu'elle manque d'arrière-pays et qu'elle ne réunit aucune des conditions économiques et financières nécessaires à une économie de marché ?**

Le véritable arrière-pays de la Bretagne, c'est la mer, à la fois source de richesses et moyen d'échanges internationaux. Une fois que cette région aura pu affirmer sa vocation maritime, son économie pourra se développer normalement.

CHAPITRE II

LES CAUSES DU PROBLÈME BRETON

A) AVANT 1789, CROISSANCE DE L'ETAT FRANÇAIS :

1) La féodalité :

Aux X[e] et XI[e] siècles il n'y a plus d'Empire, mais une série de principautés territoriales. En dépit de leur couronne royale, les Capétiens ne sont alors que l'un de ces petits centres de cristallisation. Ils pouvaient former l'embryon d'un Etat francien (1) qui aurait limité son ambition à unifier son peuple. Il en fut autrement du fait de l'accord tacite entre les Capétiens et les gros commerçants de leur domaine pour étendre le territoire royal, marché de ces derniers, alors qu'au X[e] siècle, les grands féodaux du moment sont ceux de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine. A l'époque, ceux-ci ne sont guère dérangés par l'autorité d'un Capétien qui ne commande que de Montlhéry à Montmorency ! Trois facteurs qui s'interpénètrent expliquent le changement ultérieur du rapport des forces :

a) Les exigences commerciales de la bourgeoisie francienne naissante qui veut étendre son marché économique.

b) Ces exigences coïncident avec l'intérêt du roi capétien à réduire les franchises des grands féodaux.

Lutter contre eux, annexer ou confisquer leurs domaines, c'était aboutir peu à peu à l'abolition des

(1) Pour l'emploi du terme francien, cf. Fougeyrollas « Pour une France Fédérale », Denoël, 1968.

frontières, des diversités locales, donc préparer le libre-échange.

c) D'où l'œuvre des légistes bourgeois du XIII[e] siècle, succédant à des ecclésiastiques plus scrupuleux. La notion de souveraineté royale remplace celle de suzeraineté qui laissait place à une très large autonomie des grands fiefs. Les mythes du roi bon, par la grâce de Dieu (sacre de Reims) renforcent alors l'impérialisme laïc du Capétien. Pierre de la Motte est, au XII[e] siècle, le premier légiste bourgeois en France. Ce fut dès lors une œuvre législative de nature rusée et cynique, justifiée par le caractère sacré du roi, et qui se fit au profit de l'impérialisme du monarque capétien et de la domination économique de sa bourgeoisie.

d) L'appui de l'Eglise à la monarchie capétienne fut un facteur important de l'essor de celle-ci. De nombreux évêques, détenteurs de fiefs hors du domaine capétien, étaient vassaux de roi de France, ce qui préparait des annexions futures. L'abbé de St Denis et ses collaborateurs utilisèrent le mythe de Charlemagne à la glorification de leur abbaye et de leur seigneur, le roi capétien, supérieur par l'onction aux autres souverains (1).

Quelle est alors la situation de la Bretagne ?

— **XIV[e]-XVI[e] siècles :** période de prospérité de la Bretagne. La déroute navale française de l'Ecluse (1340), qui vit la destruction de la flotte du roi de France par les Anglo-Flamands, marqua l'affirmation de la vocation maritime de la Bretagne. Plus tard, en 1479, le pape Sixte IV autorisa les marins bretons à commercer avec les Turcs, alors que les échanges avec la Flandre et les pays de la Baltique se développaient. En 1532 la Bretagne perd son indépendance politique mais conserve une prospérité notable pendant plus d'un siècle, grâce au capital accumulé et au maintien d'activités dynamiques. De 1536 à

(1) C. Brooke - « L'Europe au milieu du Moyen-Age », Sirey éditeur P. 109.

1626, 900 bateaux bretons accostent à Oeresund sur la Baltique, tandis que le Conquet voit naître un atelier fabriquant les cartes marines en série, le premier du genre en Europe. Cet essor commercial a pour conséquence intérieure une prospérité remarquable notamment au XVI[e] siècle, celui où Penmarc'h fut le premier port d'armement d'Europe, celui des églises les plus riches (Loguivy-Plougras), des enclos (Guimiliau, Pleyben), des calvaires (Guehenno, Guimiliau, etc.) et des châteaux les plus fameux (Kerjean, Nantes, la Prévalaye).

— **Puis le pouvoir royal rogne les franchises bretonnes :** 1695 : impôt sur la capitation, 1705 : droit sur les quêtes, 1710 : le dixième. De 1687 à 1715, la dette des Etats de Bretagne passe de 500 000 livres à 34 millions, tandis que le colbertisme marque la ruine du commerce de libre-échange. L'aspect le plus spectaculaire, si l'on ose dire, du caractère désastreux pour l'économie bretonne de la mise en application du mercantilisme colbertiste réside dans la ruine du commerce breton des toiles. Pendant tout le XVI[e] siècle et la première partie du XVII[e] siècle, la Bretagne avait été le grand fournisseur en toiles de toute l'Europe et notamment de l'Angleterre. En échange, ce pays livrait aux Bretons et à la France plus généralement des draps de laine. La décision de Colbert d'implanter des fabriques de drap dans le Bassin parisien tout en frappant de droits prohibitifs les draps anglais, eut pour conséquence d'entraîner l'Angleterre à ne plus acheter de toiles aux Bretons, ce qui ruina la première industrie bretonne. L'état de guerre incessant dans lequel les Bretons se trouvent entraînés par le roi de France contre leurs propres clients traditionnels prive l'économie bretonne de ses indispensables relations extérieures. Les seules belles demeures de Bretagne, à Nantes et Saint-Malo, sont désormais la propriété des non-Bretons. D'où la ruine partielle de la noblesse bretonne, écartée des professions juridiques, végétant sur place ou émigrant, à moins de servir le roi ou l'église. Mais le XIX[e] siècle devait voir l'écrasement du peuple breton.

2) **Essor de la bourgeoisie francienne :**

Il est favorisé contre les nobles, par les rois de France : la bourgeoisie finit d'ailleurs par renverser les uns et les autres le jour où elle les jugea plus gênants qu'utiles, son souci principal étant l'extension du libre-échange et la concentration des capitaux. Ainsi, parmi les 60 députés bretons du Tiers-Etat aux Etats Généraux de 1789, 56 sont des bourgeois.

3) **La révolution de 1789 aboutit au triomphe de la bourgeoisie parisienne déjà renforcée par cinq siècles de centralisation progressive :**

a) Ses buts : elle veut supprimer les entraves à la libre circulation des hommes, des marchandises et de l'argent que sont les douanes, les us et coutumes, les langues, les institutions ; elle veut détruire tout ce qui empêchait la concentration des capitaux. Il s'ensuit, vu la recherche du profit, l'exploitation uniforme des travailleurs.

b) Ses moyens : armée de sa science des lois (il y a beaucoup de juristes en son sein) la bourgeoisie uniformisa la France, à défaut de l'Europe entière, créa un Empire français où le peuple possèderait en nom le pouvoir, mais en fait se trouverait manipulé par la bourgeoisie française. On connait l'apostrophe célèbre de Mirabeau, son représentant : « Etes-vous Bretons, les Français commandent ! ». L'instrument de cette évolution, contraire à l'intérêt des masses et pourtant souhaitée par elles par suite du conditionnement psychologique créé par les classes dirigeantes, est le concept moderne de France, ou plus exactement de nation française, d'origine bourgeoise et peu à peu constitué dans les esprits au cours des siècles, à partir du Moyen Age. La puissance et l'importance de ce concept sont directement proportionnelles à celles de la bourgeoisie. D'abord libératrice en permettant de bousculer le régime féodal, cette notion est devenue, en fait, un instrument d'oppression en supposant des intérêts communs à l'ensemble des classes sociales de la Nation, en envoyant les classes laborieuses, au

nom de la France, tuer et se faire tuer dans l'intérêt du capitalisme naissant. Il n'en demeure pas moins que nous ne cherchons pas à dissimuler, bien au contraire, le progrès réel qu'a représenté au regard de l'Histoire de l'Humanité la substitution de fait par la Révolution française de la notion sclérosante de société d'ordre (ou de castes) à une société plus dynamique de classes.

B) **APRES 1789, ACCELERATION DES PROCESSUS DE SOUMISSION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE, CULTURELLE :**

1) **Les premières mesures assurent la soumission culturelle,** liée au contact brutal de deux cultures, l'une dite provinciale, à prédominance rurale, l'autre, à prédominance urbaine, plus évoluée, venant de Paris.

a) Raisons : pour la bourgeoisie, il était nécessaire de faire entrer les Bretons dans la zone de libre-échange sous domination parisienne, d'assurer la cohésion de la Nation, symbole du nouveau marché économique.

b) Les mesures d'assimilation : elles se manifestent par un impérialisme culturel virulent fondé sur le mépris et la défiance à l'égard des cultures différentes de la culture dominante identifiées, pour les besoins de la cause, à l'obscurantisme et la réaction : « la contre-révolution et le fédéralisme parlent bas-breton », déclare un orateur jacobin de la Convention. L'instruction publique, excellente en son principe, mais centralisée à l'extrême et uniformisée pour imposer la même langue et la même culture à tous les peuples vivant sur le territoire « national » (1), devient l'agent le plus efficace de la politique d'assimilation, qu'aggrava par la suite l'émigration massive des allogènes (Bretons, Basques, Corses, etc.) chassés de leur pays par le manque d'emploi. Une bourgeoisie francisée devient un actif moyen de propagation des « lumières » parisiennes. C'est elle qui donne le ton et ouvre la

(1) « Livre blanc et noir de la langue bretonne » de **Galv.**

voie, par son reniement de la culture bretonne, à une assimilation des Bretons qui entraîne leur aliénation (l'aliénation étant la contradiction dans l'homme, ici la présence de deux cultures contradictoires dans le psychisme collectif des Bretons). Cette assimilation sera présentée comme volontaire. C'est que dans la relation coloniale comme dans la relation de patron à salarié dans la société capitaliste, l'idéologie de la classe dirigeante se fait adopter dans une large mesure par la classe dirigée.

La colonisation a été favorisée par une violente campagne contre les caractères originaux de la Bretagne et en particulier l'une de ses langues : véritable génocide culturel camouflé en action pour le progrès (1).

La langue bretonne devint officiellement un « débris corrompu du celtique et dont l'acquis littéraire ne se développera plus » (inspecteur général Carré). A mesure que la soumission et l'exploitation se développent, est accréditée chez les autochtones l'idée que la Bretagne entière devient un poids pour la France : « N'est-il pas vrai que la Bretagne, avec ses idées arriérées et d'un autre temps, est une entrave au progrès du pays tout entier ? » (inspecteur général Carré).

La pratique humiliante du symbole, objet infâmant et dérisoire qui passe de main en main, permet au maître de punir à coup sûr l'élève coupable d'avoir parlé en classe dans sa langue maternelle. (Cette pratique dégradante était également appliquée dans les colonies d'Afrique, un grand coquillage remplaçant là le sabot). Ce procédé se chargea de répandre un complexe collectif d'infériorité, une mentalité de vaincus et de résignés.

Il s'agit bien là d'un aspect de la lutte des classes, destiné à assurer la soumission de la culture populaire bretonne, d'expression celtique (en Basse-Bretagne) ou romane (en Haute-Bretagne) à celle

(1) Rencontre socialiste régionale de Saint-Brieuc, rapport culturel, 1966.

de la classe bourgeoise dominante, à transformer les prolétaires bretons en consommateurs passifs et résignés. Le résultat est la perte progressive de la conscience collective de leurs intérêts propres de travailleurs et de Bretons, pour le plus grand profit de leurs exploiteurs.

2) **Il est clair que cette soumission culturelle a renforcé la soumission économique et sociale de la Bretagne,** acquise par une politique française systématiquement discriminatoire : une économie tournée vers la mer et fondée sur l'exportation s'est vue soumise à une politique continentale centralisatrice, longtemps protectionniste, d'où ce qu'on appelle l'enclavement actuel de la Bretagne.

Si les bourgeois bretons acceptèrent — à de rares exceptions près — de se fondre dans la Nation, c'est que depuis longtemps, ils s'étaient faits les agents de la francisation en Bretagne, cela parce que leurs intérêts de classe coïncidaient avec ceux de la bourgeoisie française. De plus, ils avaient perdu la notion de l'intérêt breton. Leurs investissements devaient désormais se diriger vers les secteurs les plus rentables, hors de Bretagne, de l'économie française. Les seules révoltes contre l'ordre bourgeois vinrent des Babouvistes, à Paris, et des Chouans, dans les campagnes de certains départements de l'Ouest. Mais le mouvement de Babeuf n'avait pas de lien particulier avec la Bretagne. Quant à la chouannerie, elle est certes née pour une large part de réflexes anticentralistes (incompréhension et refus de la conscription pour des masses rurales à l'abri des invasions des coalisés) ; cependant, malgré le rôle joué dans les origines du soulèvement par la conjuration bretonne du marquis de la Rouërie, il s'agit d'un mouvement non pas spécifiquement breton (et encore moins d'une insurrection nationale bretonne), mais également manceau et bas-normand, même s'il a connu une certaine tension en Haute-Bretagne. Surtout, l'alliance des paysans insurgés avec d'autres mécontents issus, ceux-là, des anciennes classes

privilégiées (noblesse dépossédée et clergé insermenté ou « réfractaire ») a détourné vers la réaction un mouvement à l'origine populaire. Quoi qu'il en soit, ce qualificatif de chouan devient synonyme de réactionnaire et frappe désormais, en Bretagne particulièrement, tout adversaire de la bourgeoisie. Quant au mouvement dit fédéraliste, déclenché par les Girondins contre la Convention montagnarde, il connut un certain succès dans la classe politique dirigeante en Bretagne, mais ce fut un phénomène essentiellement bourgeois, sans grand appui populaire et qui ne laissa que peu de trace. Il en laissa toutefois assez pour que, dans le vocabulaire politique de la gauche, fédéralisme devînt aussi, pour longtemps, synonyme de réaction. Une notion essentiellement démocratique se trouva ainsi hypothéquée par des souvenirs historiques attachés à certaines vicissitudes de la Révolution française.

3) **La révolution industrielle s'est faite aux dépens du peuple breton, le développement industriel se fit sans lui.** Parce que les mines se trouvèrent, à partir du XIX[e] siècle au centre de l'économie, l'argent s'enfuit de Bretagne, vers le charbon du Nord, le fer lorrain, les manufactures parisiennes. Quant aux industriels demeurant sur place, ils furent livrés, contrairement à leurs concurrents de la région parisienne et du Nord voisin, à leurs seules capacités de financement : la Banque de France créée par Napoléon I[er], instrument utile d'escompte, n'avait qu'un siège à Paris et toutes les opérations devaient s'y faire. Les hommes d'affaires bretons, comme ceux d'autres régions devenues périphériques, ne purent en profiter.

Ceux que l'on a coutume d'appeler l'aristocratie bretonne ont au XIX[e] siècle choisi leur camp, celui des oppresseurs des classes populaires bretonnes et ce dans deux directions : soit qu'ils encouragent leurs paysans à accroître leurs domaines seigneuriaux, soit qu'ils s'allient avec les grandes familles

bourgeoises françaises du secteur industriel qui nait vraiment au début du XIX[e] siècle. Car, alors que l'Europe entière se lance dans l'aventure industrielle, les Bretons eux se lancent avec de grands défrichements dans un combat économiquement d'arrière-garde étant donné l'époque à laquelle ils se situent. Ces défrichements se font d'abord au profit de leurs seigneurs dont les prérogatives ont à peine été ébranlées par la Nuit du 4 août, en Bretagne, et qui sont revenus en force avec la Restauration qui, dans sa tentative de retour à l'Ancien Régime, a surtout permis aux grands propriétaires fonciers de retrouver de substantiels avantages. La Restauration marche d'autant mieux en Bretagne qu'elle s'accompagne d'une reprise en main idéologique, c'est-à-dire d'une exacerbation du sentiment religieux catholique qui est en même temps une gigantesque entreprise de retour à une société stable respectueuse de l'ordre établi (plus que partout ailleurs on assiste en Bretagne à des missions religieuses avec des plantations solennelles de croix).

Si les Bretons se sont lancés dans les défrichements, c'est que leur poids démographique l'exigeait bien sûr, mais aussi parce qu'ils ne pouvaient faire autrement. Pour se lancer dans l'aventure industrielle, il eut fallu tout d'abord des villes. Or au XIX[e] siècle en Bretagne, il n'existe pas (l'économie rurale perpétue des mentalités rurales) des villes qui soient capables de donner naissance à l'industrie, sauf Nantes, et de fait, la région nantaise s'industrialisa. Il eut fallu ensuite disposer d'une source d'énergie moderne et peu coûteuse : le charbon. Certes, le charbon anglais n'était pas loin, mais le Blocus continental sous Napoléon I[er] lui interdit toute entrée en Bretagne. Le Blocus continental ne dura pas longtemps, cependant les habitudes économiques de protectionnisme étaient lancées par lui et lorsqu'enfin (traité de commerce de 1860 avec l'Angleterre) le charbon put venir en Bretagne, c'était trop tard. Les premiers monopoles étaient en place près des zones de production houillère, dans l'Est, le Nord, le Centre de la France essentiellement.

C) LE CENTRALISME POLITIQUE SUPPRIME TOUTE POSSIBILITE DE DEFENSE.

Note introductive :

« Le centralisme démocratique », que nous étudierons plus loin et sur la base duquel s'organise notre Parti, « est une notion politique radicalement différente de l'idée de centralisme autoritaire ». Celle-ci est en effet une notion administrative dont l'application a donné lieu, par abus de langage, à l'emploi du terme « centralisme » alors qu'il eut sans doute fallu dire « centralisationnisme »... (Congrès de l'U.D.B., 1971).

1) **Caractères :**

La Bretagne est divisée en 5 départements parmi 95 autres de la Métropole, simples relais de l'autorité centrale. La Bretagne disparaît en tant que telle de la carte politique de la France. La communauté bretonne est donc réputée inexistante et ses intérêts sont niés, purement et simplement.

On assiste donc à la suppression de toute représentation populaire des intérêts bretons. Sans doute, la Constitution de 1791 prévoyait un système très décentralisé, fondé sur l'élection à tous les degrés, progrès immense par rapport à une administration dirigée par une monarchie de droit divin. Mais avec l'institution des préfets par Bonaparte en l'an VIII, le département devient l'instrument d'une centralisation de plus en plus rigoureuse, aggravée par la toute-puissance de la police politique. C'est à peine si cette centralisation s'est quelque peu désserrée sous Louis-Philippe, avec l'élection des conseillers généraux, puis, à partir de 1884, l'élection des maires, jusque-là nommés par le gouvernement : en fait, le cadre des circonscriptions électorales a été choisi à dessein pour renforcer le pouvoir des notables, tout en donnant des apparences de démocratie.

Morcelée en 5 départements branchés directement

sur Paris et sans lien organique entre eux, la Bretagne est livrée sans défense à l'administration centralisée au service de l'Etat bourgeois et du capitalisme, comme le montre l'exemple suivant :

« Un comptable breton d'une entreprise décentralisée dans le Morbihan proteste auprès du directeur contre les salaires misérables de 700 F par mois pour 9 heures de travail par jour. On lui répond que c'est le gouvernement qui, par l'intermédiaire de la préfecture, conseillait aux employeurs travaillant dans la région de pratiquer ces tarifs » (cité par le « Nouvel Observateur », 22 mars 1967, p. 9).

2) **Conséquences :**

Assoupissement de la conscience des travailleurs bretons d'appartenir à une entité communautaire, d'où atténuation de leur capacité de lutte et de résistance à l'oppression, qui frappe cette communauté.

Résignation des travailleurs bretons à la politique de réservoir de main-d'œuvre à bon marché et de la « mobilité » — actuellement à l'échelle de l'Hexagone, demain de l'Europe — des travailleurs (vers l'ouvrier-nomade) : cette résignation s'alimente, nous l'avons vu, dans un pessimisme savamment entretenu sur les possibilités économiques de la Bretagne et engendre à son tour une mentalité migratoire, accentuée encore par la prime de mobilité géographique de novembre 1971.

Docilité, faute de moyens de résistance, à l'Etat centralisateur, servi par un corps de fonctionnaires conformistes : on est utilisé comme chair à canon au service de l'impérialisme français, soit en Europe (cf. le monument de Sainte-Anne-d'Auray aux 240 000 Bretons tués à la guerre de 1914/1918), soit contre les peuples d'outre-mer (nombreuses associations d'anciens coloniaux, d'anciens combattants d'Indochine ou d'A.F.N.).

Saturation d'éléments sociaux rendus inertes ou indifférents au progrès économique et à l'avenir de la Bretagne, en retraite de bonne heure (15 ou 25 ans de service pour les militaires), les syndics, douaniers, gardiens de phares ou de sémaphores, anciens « cols bleus » ou officiers mariniers, etc. : toutes ces catégories, qui émargent à un titre ou à un autre aux deniers publics constituent une armée de serviteurs de l'Etat français, se considérant comme les obligés de cet Etat qui a trouvé à les employer. Qu'on nous comprenne bien : loin de nous l'idée de reprocher à quelqu'un d'avoir fait carrière chez les militaires : les conditions économiques étaient telles qu'ils n'avaient pas le choix pour le plus grand nombre !

Mentalité d'assistés chez ceux qui restent sur place sans être militaires, ni fonctionnaires:

— enviant ceux qui sont employés par l'Etat, ils se retournent eux aussi vers l'Etat-Providence et les élus gouvernementaux pour une aide, un subside, une intervention. On votera pour un député gouvernemental parce qu'il a « le bras long » ; on élira un conseiller général conservateur pour ne pas indisposer le préfet, etc.

Hostilité de l'Etat français à un développement de la Bretagne qui ne soit pas dicté de Paris ou qui risque de concurrencer d'autres régions françaises. C'est de cette manière qu'il faut interpréter les faits suivants :

— refus par le gouvernement en 1963, après avoir promis pendant deux ans son application, du projet de loi-programme pour la Bretagne préparé par le C.E.L.I.B. et réclamé par toutes les forces vives ;

— refus en 1967, par Boulin, secrétaire d'Etat au budget dans le gouvernement Pompidou, de laisser inscrire des crédits pour le développement de la Bretagne au titre de la Communauté européenne : selon le ministre français, cette aide était inutile ;

— fermeture des Forges d'Hennebont, seule industrie sidérurgique de Bretagne, sous la pression du trust du fer blanc de l'Est.

CONCLUSION :

Les conditions politiques générales actuelles ne sont pas à même de promouvoir un développement authentique de la Bretagne sur le plan économique, social et culturel. Nous le verrons plus loin, seul un pouvoir démocratique breton en est capable.

ANNEXE III

REPONSES A QUELQUES OBJECTIONS.

1°) **Vous semblez remettre en cause l'œuvre unificatrice de la monarchie française. N'était-il pourtant pas dans le sens de l'Histoire que les provinces françaises perdent peu à peu leur automie pour former un Etat moderne unifié ?**

L'unification forcée réalisée par les rois de France a été le résultat de spoliations, de conquêtes, de combinaisons dynastiques en dehors de la volonté des peuples intéressés. La seule union valable ne peut être que l'œuvre des peuples eux-mêmes, se déterminant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Le progrès va dans le sens de la multiplication des centres de décision historiques ; il exclut la conquête, l'annexion, la colonisation.

2°) **N'était-il pas nécessaire à l'unité nationale que disparaissent les patois et les particularismes provinciaux ?**

Le breton, le basque et l'occitan ne sont pas des patois, mais des langues au même titre que le français. Quant aux particularismes, ce n'est là qu'un

terme péjoratif destiné à déconsidérer, disqualifier et éliminer les peuples opprimés et niés que le peuple dominant veut assimiler, absorber, détruire. Conçue sous cette forme, ce qu'on appelle unité nationale n'est qu'un faux-semblant, masquant en réalité une entreprise impérialiste.

3°) **La suppression des privilèges des provinces a été un aspect de l'abolition des droits féodaux par la Révolution de 1789. En critiquant cette suppression, ne remet-on pas en cause l'œuvre de la Révolution elle-même ?**

La suppression des privilèges par la Constituante a été, sans aucun doute, une conquête démocratique importante. L'erreur de cette assemblée a été de confondre les droits historiques du peuple breton avec des privilèges féodaux. Au lieu de proclamer l'autodétermination des peuples allogènes annexés sous la monarchie (ce que fera plus tard la Révolution communiste de 1917 dans l'Empire russe), la Révolution bourgeoise de 1789, en France, a refusé à ces peuples les principes de liberté et d'égalité qu'elle reconnaissait d'autre part aux individus. Loin de remettre en cause ces principes révolutionnaires, nous demandons leur application aux peuples opprimés de l'Hexagone pour que cesse l'oppression dont ils sont victimes.

4°) **N'est-ce pas la population bretonnante elle-même qui, volontairement, a abandonné la langue bretonne ? Peut-on, dès lors, parler de génocide culturel ?**

Les bretonnants ont été contraints à l'abandon de leur langue maternelle par des méthodes brutales ou sournoises, par des pressions de tous ordres, allant de la délation et de la menace (système du « symbole » dans les écoles primaires) jusqu'à la privation de toute possibilité d'expression officielle dans la langue maternelle (exclusion du breton dans les écoles, les administrations, les tribunaux, l'armée), faisant ainsi de cette langue un obstacle à toute

ascension sociale. C'est cet ensemble de faits qui constitue ce qu'on peut appeler un génocide culturel, c'est-à-dire l'anéantissement d'une culture.

5°) **Vous reliez la centralisation politique française et l'exploitation économique des peuples périphériques. La centralisation n'est-elle pas, au contraire, un système de gouvernement efficace indépendant du capitalisme ?**

Nous affirmons au contraire que sur le plan politique la centralisation capitaliste est un instrument d'exploitation et d'enrichissement de la bourgeoisie française. Karl Marx développe ce point de vue dans le « Manifeste Communiste » : « La bourgeoisie supprime de plus en plus l'émiettement des moyens de production et concentre la propriété dans un petit nombre de mains. La conséquence fatale de ces changements a été la centralisation politique. Des provinces indépendantes, tout juste fédérées entre elles, ayant des intérêts, des lois, des gouvernements, des tarifs douaniers différents ont été réunies en vue d'une seule nation avec un seul gouvernement, une seule loi, un seul intérêt national de classe, derrière un seul cordon douanier. »

6°) **Comment la Bretagne pourrait-elle se suffire à elle-même ? N'est-elle pas un pays pauvre ?**

La Bretagne pays pauvre est une légende qui a la vie dure. En réalité, pour ce que nous en savons déjà, car, rappelons-le, les connaissances géologiques, donc minéralogiques sur notre pays, sont fort peu dignes de crédit, la Bretagne est un pays qui possède des ressources agricoles, maritimes certaines et abondantes. A celles-ci il faut ajouter des possibilités industrielles et commerciales que lui confère sa situation géographique, et un potentiel humain encore important malgré l'hémorragie de l'émigration.
En d'autres termes, la Bretagne est un pays assez bien pourvu en potentialités économiques, mais dont

la population est, à l'inverse, dotée de faibles revenus parce que les richesses bretonnes non-exploitées, sous-exploitées ou gaspillées ne sont pas mises en valeur au service du peuple breton.

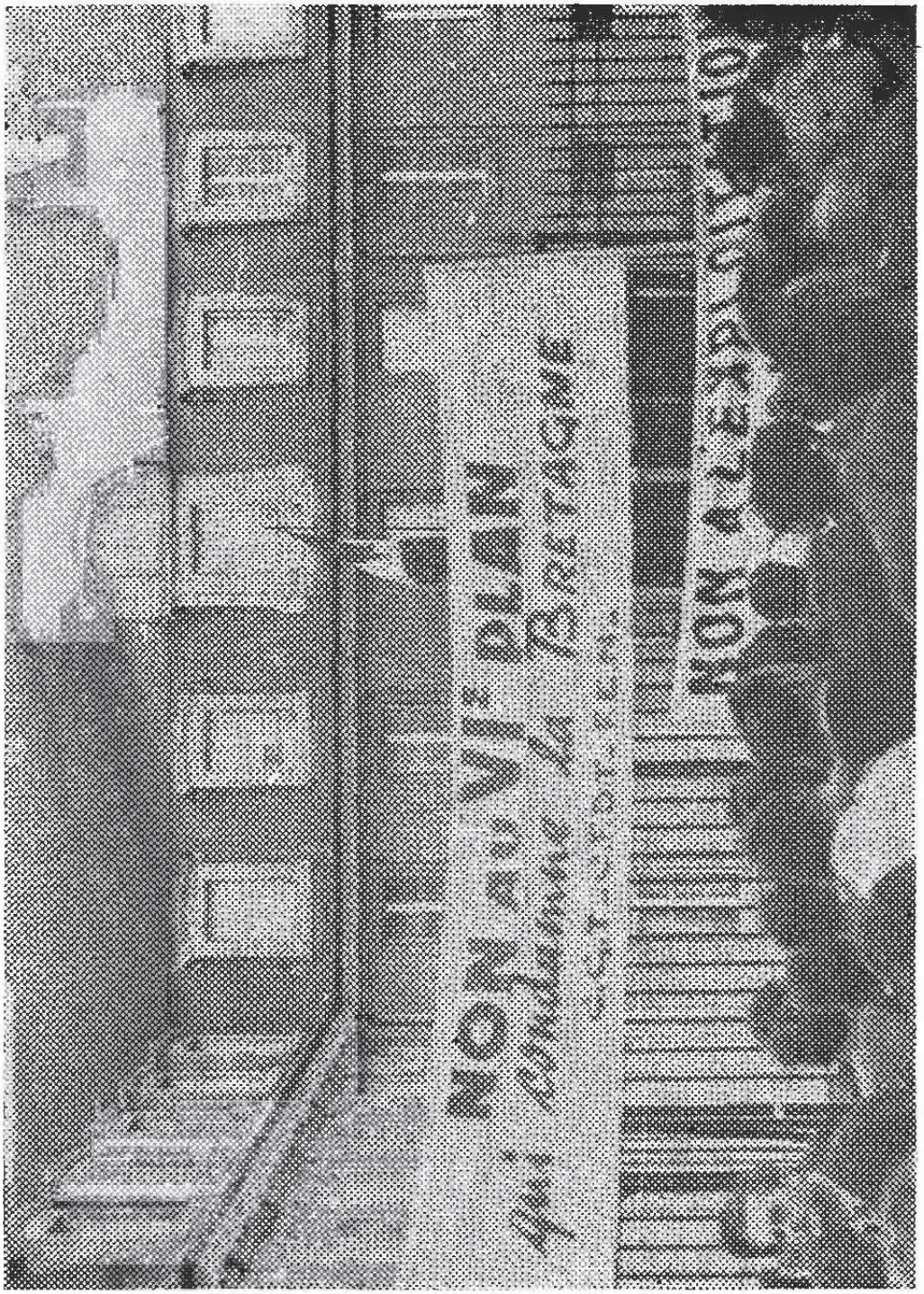
7°) **Si la Bretagne est sous-développée, n'est-ce pas parce qu'elle est mal placée, en raison de sa position excentrée à l'extrême ouest de la France et de l'Europe ?**

Il s'agit de savoir par rapport à quoi la Bretagne est mal placée. Par rapport à Paris ? Cet inconvénient disparaît si Paris perd son omnipotence actuelle, qui n'est ni fatale, ni indispensable. Par rapport au Marché Commun ? La Bretagne est au contraire remarquablement bien située, au carrefour de l'Atlantique et de la Mer du Nord, tête de pont de l'Europe occidentale vers l'Amérique et l'Afrique noire, pour jouer un rôle important dans les échanges maritimes internationaux. Mais ceci n'est réalisable qu'à condition bien entendu que cesse aussi l'orientation du Marché Commun centré essentiellement sur le nord-ouest de l'Europe occidentale (sud-est de la Grande-Bretagne, Bénelux, nord-est et centre de la France, Sarre et Ruhr en Allemagne Fédérale...).

8°) **Les travailleurs bretons ne sont-ils pas exploités, en premier lieu, par les capitalistes et grands propriétaires bretons ? N'est-ce pas contre ceux-ci qu'ils doivent lutter et non contre l'Etat français ?**

Il est bien évident que les travailleurs bretons doivent lutter contre leurs exploiteurs directs, en Bretagne même. Mais, précisément, l'Etat français unitaire et centraliste a toujours été en Bretagne le meilleur rempart des bourgeois et des capitalistes bretons. C'est pourquoi la lutte des travailleurs bretons doit se développer simultanément contre leurs propres exploiteurs en Bretagne et contre l'Etat centralisateur, expression de la classe dominante au pouvoir.

Cliché « Le Peuple Breton »



A Brest, le 11 juin 1971.

9°) **Il est vrai que les Bretons sont aliénés et colonisés du point de vue économique, social et politique. Mais n'en n'est-il pas de même pour tous les provinciaux ?**

Aux différentes formes d'alinénation dont sont victimes toutes les régions françaises à cause de la domination de la bourgeoisie sur les classes populaires, s'ajoute en Bretagne la colonisation que ne connaissent pas les régions du peuple dominant francien (1). Le phénomène d'un peuple nié globalement se retrouve aussi au Pays basque, en Corse...

10°) **Le gouvernement français a pris des mesures importantes en faveur de la Bretagne. Beaucoup d'autres régions envient ce que le pouvoir fait pour les Bretons et se contenteraient amplement de ce qu'ils ont obtenu.**

Les mesures prises par le gouvernement et intéressant les Bretons l'ont toujours été sous la pression populaire, et souvent à la suite de larges manifestations. Encore faut-il remarquer que ces mesures (zones de rénovation rurale, par exemple) ne concernent pas exclusivement la Bretagne, mais un secteur dans lequel tout ou partie de la Bretagne se trouve compris. Mais ces mesures sont annoncées dans la presse comme si elles concernaient la seule Bretagne. Ce que les Bretons demandent, ce ne sont pas des mesures partielles, mais un plan cohérent et démocratique de développement pour la Bretagne.

11°) **Le gouvernement français a réalisé en Bretagne des travaux spectaculaires : barrage de la Rance, C.N.E.T. à Lannion, centrale atomique de Brennilis, etc. Ne serait-il pas juste de le reconnaître ?**

Ces réalisations n'ont pas été faites dans l'intérêt

(1) Pierre Fougeyrollas, op. cit.

Cliché « Le Peuple Breton »



Grève du lait en Bretagne, mai 1972 (cf. « Le Peuple Breton » n° 105 - juillet 1972).

du peuple breton, mais pour les besoins de l'économie française, ou pour des raisons stratégiques, ou encore pour des motifs de prestige international. Ce que demandent les Bretons, ce ne sont pas des réalisations spectaculaires sans incidence notable sur l'économie bretonne, ce sont des implantations qui leur permettent de trouver en nombre suffisant des emplois en Bretagne.

CHAPITRE III

LA SOLUTION DU PROBLÈME BRETON PASSE PAR LE SOCIALISME ET L'AUTONOMIE DÉMOCRATIQUE

A) LES SOLUTIONS POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIALES ET CULTURELLES.

1) Un régime socialiste mettant fin à l'exploitation de l'homme par l'homme en luttant contre le libéralisme économique :

Celui-ci laisse les entreprises privées rechercher le profit maximal aux dépens des droits élémentaires des travailleurs, et conduit à la désindustrialisation de la Bretagne ou au système des usines-pirates, exploiteuses des travailleurs et des collectivités locales. Mettre fin à l'exploitation des travailleurs bretons, c'est remplacer les intérêts privés et la recherche exclusive du profit individuel par les intérêts de la collectivité.

Le capitalisme des monopoles est incapable de résoudre à l'intérieur du cadre géographique de l'Etat centralisé les problèmes de l'emploi ou du chômage, de l'enseignement, des disparités des revenus et de développement entre régions. La concentration géographique du processus d'accumulation capitaliste va de pair avec l'appauvrissement relatif, voire absolu, de certaines régions comme la Bretagne. Combattre le capitalisme incapable de résoudre les crises régionales, c'est donner aux communautés régionales un pouvoir d'initiative économique et politique. C'est aussi soumettre les pouvoirs de décision économique à l'orientation et au contrôle démocratique et populaire, incompatible avec leur gestion privée.

2) **Une planification démocratique :**

Ceci pour assurer une compensation en investissements à la politique séculaire de désertification de la part de la bourgeoisie et du gouvernement français.

Pour cesser de subordonner l'industrialisation à la rentabilité partielle et à court terme, notion à laquelle serait substituée la notion socialiste d'efficacité économique globale (en y incluant les dépenses assumées par les collectivités ou l'Etat) et à long terme.

Les possibilités latentes, l'optimum économique et humain de la Bretagne ne peuvent être définis, les énergies et les ressources locales ne peuvent être mobilisées que si la Bretagne dispose d'une autonomie réelle, d'assemblées élues assurant un contrôle populaire sur les centres de décision économiques et représentant effectivement les revendications des travailleurs bretons. D'où la nécessité d'un exécutif breton puissant pour pouvoir faire passer ces revendications dans les faits.

L'autonomie politique n'est qu'un leurre si elle ne recouvre pas une véritable autonomie économique, qui n'aurait d'ailleurs de sens véritable qu'en régime socialiste. Nous savons que la concentration économique et financière ne fait qu'accentuer les disparités régionales. Aussi faut-il, pour assurer l'harmonie économique des pays comme la Bretagne, y promouvoir des structures économiques autonomes.

Le moteur indispensable du décollage économique des communautés humaines jusqu'ici colonisées est une redécouverte de leur personnalité. Pour nous, Bretons, il s'agit donc de recouvrer et de développer la conscience de l'existence du peuple breton. Un tel processus de désaliénation suppose la réintégration et la revalorisation de l'héritage collectif de ces communautés, l'héritage breton en ce qui concerne la Bretagne (culture, langue, histoire, connaissance du milieu géographique et économique).

En conséquence, un développement breton ne se conçoit pas sans ouverture économique sur la mer, seul désenclavement possible, vers la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Canada et l'ensemble du continent américain (sans collusion avec l'impérialisme nord-américain), l'Afrique et les autres parties du monde (1). La Bretagne doit pouvoir bénéficier du puissant courant commercial maritime (le premier du monde) qui passe au large de ses côtes.

3) L'autonomie démocratique

Il est évident qu'une telle ouverture ne se conçoit pas dans le cadre de l'Etat centralisé et capitaliste actuel où prédominent les régions développées, riches, aux intérêts économiques opposés à ceux de la Bretagne, dont l'ouverture sur la mer compromettrait à la fois la suprématie et l'avenir (charbon, fer).

D'où la nécessité de donner à la Bretagne comme aux régions dont la personnalité propre, la position géographique et la spécificité des intérêts économiques justifient une très large autonomie, **(à déterminer d'ailleurs librement par les travailleurs eux-mêmes), la possibilité de mettre en valeur leurs ressources.**

B) L'INSUFFISANCE OU L'INCAPACITE DES FORCES POLITIQUES CLASSIQUES.

1) La Droite

a) La Droite classique :

Le pouvoir économique, depuis des siècles, le pouvoir politique depuis 1789 appartiennent à la bourgeoisie, c'est-à-dire au capitalisme. Celui-ci a assis sa domination sur un vaste espace économique appelé France, de superficie variable et proportionnelle à sa puissance du moment, englobant

(1) Frantz Fanon, « Les damnés de la terre », édition du Seuil.

même une France d'Outre-Mer à l'apogée de son pouvoir, grâce à la centralisation qui a réduit les possibilités de résistance interne. Par le nationalisme chauvin, inculqué aux masses par le système scolaire, la bourgeoisie détournait vers l'extérieur les revendications des travailleurs, leur masquant ainsi leur exploitation interne.

Ce capitalisme de monopole a encore accentué, avec le gaullisme, son emprise sur la direction de l'Etat français, qui, privé de son empire colonial d'outre-mer est amené à exploiter plus durement les colonies de l'Hexagone, avec, en Bretagne, toutes les conséquences que l'on sait : aggravation de la politique de désertification, écrasement dans les usines-pirates de toute volonté syndicale, développement de la militarisation, contrôle et exploitation intensifiée de l'agriculture par l'intégration capitaliste. Cette politique est soutenue par une propagande intense : à l'O.R.T.F. comme dans les stations périphériques et la presse, par le développement de l'idée de mobilité de la main-d'œuvre, présentée comme moderne et comme source de progrès, par quelques mesures sociales d'apaisement et de prestige enfin. La Droite, c'est-à-dire l'expression politique du capitalisme et du militarisme, et son émanation actuelle, le national-gaullisme, ne cherchent qu'à maîtriser et neutraliser toute expression des besoins légitimes des Bretons pour tirer le meilleur parti de cette utile colonie, base stratégique et réservoir de main-d'œuvre, officiellement avoué. Malgré les vaines promesses et les belles paroles sur les « fidèles Bretons », il ne faut donc pas compter sur la Droite en général et sur le gaullisme en particulier pour tenter de résoudre le problème breton autrement que par le vide.

A ce point de vue, les Bretons ne doivent pas être dupes :

— ni du provincialisme de l'extrême-droite d'inspiration maurassienne, se réclamant d'une monarchie française qui n'a cessé de centraliser et se trouve précisément à l'origine de l'abaissement et de l'asser-

vissement de ces provinces que l'on prétend aujourd'hui défendre ;

— ni du pseudo-régionalisme gaulliste, qui, sous couleur de participation et d'institutions régionales décentralisées, renforce en réalité l'emprise du pouvoir central en donnant aux préfets des attributions plus importantes, tandis que la représentation régionale est réduite à un conseil de notables de style corporatiste.

Au total, la Droite, qui représente le capitalisme français et mondial, considère que la Bretagne ne peut offrir une bonne rentabilité à court terme aux investissements. Elle veut même liquider, sans politique de rechange, les secteurs arriérés de l'économie (artisanat, petit commerce, agriculture traditionnelle) : de nombreuses activités bretonnes sont donc menacées par cette politique. Pour éviter la colère des Bretons, la Droite multiplie les promesses fracassantes, les « horizons 1985 » enchanteurs. Un seul exemple suffira : le 12 mars 1961, le ministre français de l'industrie (Jeanneney) disait à la presse à propos des Forges d'Hennebont : « Il ne saurait évidemment être envisagé de rejeter à la ferraille tant d'outils modernes. » On sait ce qu'il en est advenu.

Comme l'a montré A. Memmi (1), le colonisateur ne peut qu'aggraver sa domination coloniale. Il serait absurde de croire qu'il pourrait lui-même la mettre en question.

b) **Le nationalisme breton traditionnel et le provincialisme français :**

Il était nécessaire que, à la spécificité du problème breton réponde la création d'un mouvement politique spécifiquement breton. Mais le mouvement breton traditionnel, né du romantisme littéraire du XIX^{e} siècle et de la lutte politique contre la République radicale et laïque au nom d'une Bretagne traditionaliste et religieuse, a été hypothéqué dès l'origine par une vision historique réactionnaire, s'expli-

(1) A. Memmi, opus cité.

quant d'ailleurs dans une certaine mesure par la prédominance, dans le mouvement, des éléments cléricaux et aristocratiques.

● **Les caractères essentiels :**

Le régionalisme de droite, ou provincialisme, et le mouvement breton traditionnel ont en commun un certain nombre de traits :

Le point de départ : nostalgie historique et chauvine, exaltant le culte des ancêtres, les vertus du sol et de la race : à un Maurice Barrès en Lorraine, à un Mistral et à un Roumanille en Provence, répondent en Bretagne un Théodore Botrel ou un Yann-Ber Kalloc'h. Le mouvement breton traditionnel prône la défense de la vieille langue, des vieilles traditions, des vieux costumes, idéalisant systématiquement le passé et donnant ainsi au peuple l'impression que l'objectif poursuivi est la restauration de ce passé (dont lui, le peuple, ne souhaite nullement le retour, il s'en faut !).

Une analyse incomplète du phénomène d'aliénation dont sont victimes les peuples colonisés en général et la Bretagne en particulier : les aspects économiques et sociaux sont relégués au second plan ou envisagés superficiellement en dehors de toute remise en cause de l'ordre social existant. D'où l'absence de liaison chez les nationalistes bretons traditionnels entre la lutte pour l'émancipation sociale et la lutte pour l'émancipation nationale : cette dernière est dès lors un combat isolé, de type chauvin et maurrassien, étranger à tout esprit internationaliste.

Une conception immobiliste des réalités politiques et sociales : ainsi, la Bretagne est donnée une fois pour toutes comme région par les uns, nation par les autres : d'où la querelle stérile, dans le mouvement breton, entre régionalistes et nationalistes, laquelle ne peut être résolue et dépassée que dans une conception, non pas figée et immuable, mais

évolutive et dynamique de l'entité bretonne, réalité en constant devenir.

Un apolitisme de façade, masquant des positions objectivement de droite : on prétend ne pas faire de politique, on rejette les notions de droite et de gauche ; en fait, ce soi-disant apolitisme aboutit à consacrer l'ordre social existant, donc l'exploitation coloniale dont est victime le peuple que l'on prétend défendre. Sous prétexte d'unité, le mouvement breton traditionnel s'est ouvert à tous les Bretons, quels que fussent par ailleurs leurs options politiques et sociales. Le résultat est que ce mouvement ne pouvait et n'a pu, du fait d'une composition hétérogène et disparate, éviter les contradictions internes qui conduisent à l'immobilisme et finalement à l'échec.

L'impuissance et l'inefficacité : le régionalisme français classique n'est pas parvenu à faire naître une conscience régionale dans les régions françaises qui en étaient dépourvues, parce que ses thèmes étaient trop éloignés des préoccupations réelles des masses. Il en est de même du mouvement breton traditionnel, incapable de saisir les problèmes réels du peuple breton et de les traduire en revendications concrètes. En outre, l'attitude de certains de ses éléments activistes pendant la période cruciale de la guerre de 1939-1945 a violemment heurté le sentiment populaire des Bretons et les a éloignés, au moins pour un temps, de **l'idée d'autonomie.**

● **Les causes de ces faiblesses et de ces erreurs :**

Pourquoi ces insuffisances ? Pourquoi, en particulier, cette incapacité à résoudre le problème breton, de la part du mouvement breton traditionnel ?

L'inadaptation au réel, de la part des tenants traditionnels de la cause bretonne. Beaucoup d'entre eux ont une conception trop sentimentale et idéaliste de la Bretagne et du combat breton. Ce dernier devient un exutoire à l'inadaptation sociale d'indivi-

dus qui projettent cette inadaptation dans un être collectif (ici, la Bretagne, conçue davantage comme une idée plus ou moins colorée de romantisme que comme un peuple avec ses problèmes concrets de vie quotidienne). D'où une certaine propension à l'illusionnisme et à l'irréalisme. Les désirs sont pris pour des réalités : ainsi, la Bretagne n'est pas considérée telle qu'elle est, mais telle qu'on la rêve. Comme les réalités résistent, on finit, ou bien par les tenir comme négligeables, ou bien par les nier purement et simplement. Cette attitude d'esprit qui méprise le réel n'est pas sans rappeler étrangement celles des gauchistes qui voient le prolétariat tel qu'ils le rêvent, c'est-à-dire fortement armé d'une conscience de classe, puissante, et déjà désaliéné et non pas tel qu'il est objectivement, c'est-à-dire nanti de toutes les difficultés qui sont les siennes et qui sont secrétées par le capitalisme.

L'inadaptation au réel explique le vide doctrinal : manque de formation et d'information sur le plan politique, économique et social. Ceci explique, chez les nationalistes bretons traditionnels un dédain certain pour l'analyse des faits et le travail d'approfondissement doctrinal. Ainsi, ils posent un à priori (l'existence d'une nation bretonne), d'où ils tirent une conséquence impérativement obligatoire (création d'un Etat breton), sans s'inquiéter de savoir s'il existe actuellement une conscience nationale bretonne.

De telles conceptions, qui font totalement abstraction de la volonté populaire, ne peuvent que dévier en dehors de toute préoccupation démocratique, vers des formules fascistes ou fascisantes (même si les intéressés eux-mêmes n'en ont pas toujours pleine conscience).

L'aventurisme : le vide idéologique du mouvement breton traditionnel a souvent été compensé par un verbalisme ultra-nationaliste, un activisme échevelé, des violences et des excentricités gratuites. Tout cela débouche inévitablement sur un aventurisme qui

coupe encore davantage de la réalité bretonne une population qu'il convient au préalable de désaliéner en la libérant des habitudes mentales et sociologiques héritées du passé et non en lui proposant un retour à un passé plus ou moins mythique.

L'aventurisme s'est manifesté récemment par l'activisme (F.L.B.). Cette action s'est caractérisée par un infantilisme politique dangereux. Sans aucune base politique socialiste nette, ce mouvement n'a pas tenu compte de la nécessité d'éduquer les masses. Or, avec le peuple tout est possible, sans lui, tout n'est qu'aventures et illusions. Notre congrès de 1971 a été net sur ce point :

« L'action terroriste ne s'inscrit actuellement pas dans les luttes effectives menées par le peuple breton. A l'heure actuelle, le recours à la violence sous cette forme est une réaction petite bourgeoise ne tenant pas compte de la profonde aliénation coloniale de notre peuple.

L'expérience F.L.B. n'a pas entraîné de mouvement de réprobation dans la masse de notre peuple. Mais elle n'en a pas pour autant hâté la prise de conscience de la situation coloniale en Bretagne. De telles pratiques ne peuvent être le fait que d'éléments confusionnistes, rassemblés sur le seul point commun de la violence (CID-UNATI, gauchistes...) et adeptes de la théorie des « minorités agissantes »

C'est pourquoi, toute nouvelle tentative de recourir à l'action violente, sur de tels critères, ne peut qu'être condamnée par l'U.D.B. ».

D'autres mouvements, nés récemment, se réclament de la gauche. Voici ce qu'en dit notre Congrès de 1971 : « Ils entretiennent le confusionnisme verbal et idéologique à l'image des mouvements gauchistes français et sont les complices objectifs de la réaction en Bretagne. »

Ces insuffisances et ces erreurs ne doivent cepen-

dant pas faire oublier que le mouvement breton classique, qu'il soit politique ou culturel, a compté et compte encore des militants désintéressés et sincèrement dévoués à la cause bretonne. De même qu'il importe d'amener les militants de la Gauche française en Bretagne à donner à leur combat la dimension bretonne qui lui manque, il convient de convaincre les militants du Mouvement breton traditionnel de ce que la libération du peuple breton passe par son émancipation sociale.

Ce double travail n'est-il pas la vocation d'un parti qui soit à la fois progressiste, donc de gauche, et authentiquement breton ?

2) **La Gauche :**

Championne par définition des idées de liberté et d'égalité, la Gauche devrait être partout l'apôtre de l'émancipation des peuples colonisés. Dans certains pays européens, les partis progressistes ont pris effectivement des positions régionalistes et même fédéralistes. Mais, en France, la Gauche est restée dans une large mesure attachée à la centralisation parisienne. Dans l'analyse de l'attitude de la Gauche française à cet égard, il convient de distinguer :

— le courant bonapartiste ;
— le courant ouvrier.

a) **Le courant bonapartiste** (ce qu'on appelle couramment la gauche jacobine).

● **La Gauche bonapartiste est l'héritière de la tradition politique et intellectuelle de la Révolution bourgeoise de 1789 à 1799,** celle de la « France une et indivisible », centrée sur Paris et hostile aux autonomies régionales ; cette tradition est essentiellement unitariste et uniformisatrice (confusion entre les notions d'égalité et d'identité).

L'égalité civile aboutissait donc à l'isolement des plus pauvres et à une domination absolue de la bourgeoisie. Cette situation devait durer jusqu'en 1884, malgré les changements nominaux de régimes politiques. La volonté de préserver une telle domination explique les options politiques et culturelles de révolutionnaires bourgeois et de leurs héritiers de la Gauche bonapartiste :

— d'une part, dans le domaine politique : égalité théorique de tous, en fait domination de la bourgeoisie (domination des capitalistes sous la façade d'un parlementarisme qui n'assure qu'une démocratie formelle et non réelle) ;

— d'autre part, dans le domaine culturel : le progrès et la promotion ne sont conçus que par assimilation au prototype culturel français en fait bourgeois et parisien : d'où lutte systématique contre les langues allogènes et les cultures populaires.

● **La Gauche bourgeoise est en outre tributaire des institutions bonapartistes,** qui ont consacré en les accentuant le centralisme monarchique. Sous la III[e] République, les Radicaux se sont servis, pour affermir leur pouvoir, de la police politique et des préfets (institution napoléonienne qu'ils condamnaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, sous le Second Empire). La S.F.I.O. elle-même, en s'embourgeoisant, a fourni bon nombre de hauts fonctionnaires, et même de préfets, sous la IV[e] République.

● **La Gauche française classique est enfin prisonnière d'une éducation national-chauvine, inculquée par l'école — surtout à partir de la III[e] République** — la caserne, la presse, etc.

Si, à droite, le chauvinisme français s'alimente dans la mystique monarchique et religieuse de la France des Croisades, de Saint-Louis, de Jeanne-

d'Arc, de Richelieu et de Louis XIV, il se nourrit, à gauche, des souvenirs de la Révolution : la France unitaire est la Nation par excellence, la patrie universelle, celle des Droits de l'Homme, de la Révolution, des soldats de l'an II...

On sait que ce chauvinisme bonapartiste qui fait de la France républicaine la dépositaire exclusive du flambeau de la liberté et de la civilisation, a servi de prétexte et de justification :

— aux conquêtes militaires de la Révolution et de l'Empire dans divers pays européens ;

— aux expéditions coloniales, sous Jules Ferry et ses successeurs.

Pour beaucoup d'hommes de gauche (ou qui se croient de gauche), faire flotter partout le drapeau tricolore, contraindre les peuples conquis ou subjugués à parler le français et à abandonner leur langue maternelle, leur apprendre qu'ils ont pour ancêtres les Gaulois, faire régner la domination de l'administration française constitue le summum du progrès et de la civilisation. C'est au nom de tels principes que des hommes de gauche, ou prétendus tels, et notamment des militants de la S.F.I.O., se sont faits les défenseurs d'une politique typiquement colonialiste et impérialiste (ex. : le rôle de Naegelen et de Robert Lacoste en Algérie).

b) **Le courant ouvrier :**

La déviation nationaliste-bourgeoise que l'on a évoquée est évidemment en contradiction absolue avec les principes fondamentaux du mouvement ouvrier international. De Proudhon à Lénine, nombreux ont été les théoriciens à prôner à divers degrés le fédéralisme démocratique, la décentralisation régionale et l'autodétermination des minorités nationales. Mais, peu à peu, les dirigeants socialistes et syndicalistes français, par souci de tactique ou par contamination chauvine, sont arrivés à pratiquer

de fait une politique de collaboration avec la bourgeoisie impérialiste et, par voie de conséquence, d'acceptation des idéaux et des mythes nationalistes français. Cette politique a connu son apogée avec l'Union sacrée en 1914-1918.

Après la guerre, la IIIe Internationale, nouvellement créée a condamné énergiquement l'attitude des « sociaux chauvins », notamment français. Le parti communiste, fondé en France en 1920, a lutté courageusement contre l'impérialisme et le militarisme français, contre les expéditions coloniales et la répression des mouvements d'émancipation nationale outre-mer, contre la politique d'assimilation en Alsace-Lorraine. Ainsi, le 15 août 1932 Daniel Renoult écrivait dans « l'Humanité », après l'attentat contre le monument du rattachement de la Bretagne à la France à Rennes :

« Nous avons dit et répété que les masses laborieuses... s'agitent en mouvement confus de libération... Le mouvement autonomiste breton doit être défendu... Ce mouvement n'est stupide que pour les thuriféraires à tout prix de l'impérialisme français... Le peuple breton a sa particularité ethnique indiscutable... Fidèle au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, notre parti défendra les revendications des masses populaires bretonnes, adoptant une position analogue à celle qu'il a pris en Alsace et en Corse. » Mais à partir de 1935-1936, pour des motifs tactiques de politique intérieure (rapprochement avec les radicaux bourgeois dans le Front populaire) et extérieure (adhésion à la politique de défense nationale à la suite de l'avènement du nazisme en Allemagne et du pacte franco-soviétique), le P.C.F., en 1945, comme suite compréhensible à son action dans la Résistance a infléchi sensiblement son attitude initiale et a fait siens, à son tour, les mythes et symboles du nationalisme français (adoption du drapeau tricolore et de la « Marseillaise », sourdine mise à l'antimilitarisme, condamnation des autonomismes régionaux en France et des nationalismes anticolonialistes outre-mer, etc.).

De retour à l'opposition à partir de 1947, le P.C.F. a lutté contre la guerre d'Indochine... Il soutient aujourd'hui les revendications autonomistes dans les départements et territoires français d'outre-mer. Mais, au sein de l'Hexagone lui-même, il reste influencé par les structures bonapartistes ; on s'explique mal que des marxistes, c'est-à-dire les gens habitués à poser les problèmes en termes évolutifs, restent profondément attachés à cette notion de « République une et indivisible » sans l'expliquer. S'il demande la suppression des préfets et se proclame en faveur d'une décentralisation administrative, le P.C.F. reste fidèle au départementalisme, qui fait précisément obstacle à une véritable décentralisation. Les communistes français se sont montrés jusqu'ici fort réticents, sinon hostiles, devant le double mouvement d'ailleurs complémentaire, pour l'autonomie des régions et des peuples et pour un fédéralisme supra-national européen (dans ce dernier cas, semble-t-il, pour des raisons de politique étrangère). Reconnaissant que « le phénomène régional est devenu une réalité de notre temps, que ce phénomène découle de l'évolution du capitalisme, qui provoque une croissance inégale selon les régions », le P.C.F. propose de « faire en sorte que la diversité régionale, qui est une réalité, soit en même temps utilisée comme un des moyens de la division nationale du travail. » Cette reconnaissance du « fait régional », qui date de 1969, reste très incomplète : pêchant par un économisme schématique, le P.C.F. ne recherche pas les fondements réels du problème breton et de ceux des autres peuples de l'Hexagone. Il se limite à dire « qu'il serait réactionnaire de faire renaître à cette occasion des spécificités d'anciennes provinces qui ne sont plus pour l'essentiel, historiquement fondées. » Si le P.C.F. ne résoud pas la contradiction qu'il y a à reconnaître « la particularité ethnique indiscutable » du peuple breton en 1932 et à nier l'existence même de ce peuple 40 ans plus tard, il ne débouchera pas sur une analyse correcte du problème breton, il restera prisonnier de son passé historique récent et de celui du mouvement autonomiste.

Sans doute, une telle attitude est-elle susceptible d'évolution, mais il faut bien constater que, actuellement, les positions du P.C.F. en matière d'autonomie régionale sont nettement en retrait par rapport aux positions fédéralistes ou régionalistes des partis communistes de Belgique, d'Espagne, d'Italie, etc.

c) **Conséquences de cette situation :**

Incapacité de la Gauche française, à quelques rares exceptions près, à analyser, donc à résoudre les problèmes des peuples se posant en France.

De même que, dans sa majorité, elle n'avait pas compris le problème algérien, sinon tardivement, elle n'a guère compris jusqu'ici le mécanisme complexe et inéluctable de colonisation intérieure. En particulier, la spécificité du problème breton échappe encore pour une large part à la Gauche française, même en Bretagne : elle ne veut y voir qu'un simple aspect d'un problème régional d'ensemble qu'on s'imagine pouvoir résoudre par des moyens technocratiques. Bon nombre de militants des partis de gauche et des syndicats confondent « ouest » et Bretagne, tombant ainsi dans le piège gouvernemental tendant à diluer et escamoter le problème breton. Les aspects psychologiques, culturels de ce problème échappent à la plupart des hommes de la Gauche française qui, imbus de la supériorité de la culture bourgeoise française, ne voient que du folklore dans les valeurs culturelles bretonnes.

En adoptant l'idée de l'Etat = Nation, la Gauche française ne peut mesurer la gravité du problème breton :

Pour elle, si des aménagements sociaux doivent être prévus, l'émigration bretonne et la désertification de la Bretagne ne sont pas perçus comme une déportation, un mal à combattre, mais simplement comme des migrations internes normales puisque

favorables à « l'économie nationale » et à l'ensemble des Français, considérés comme une entité collective non diversifiée. En conséquence, les parties régionales du programme politique des formations de gauche en France n'ont guère qu'un intérêt électoral et opportuniste, puisque rien dans la doctrine, les traditions, l'esprit de ces formations ne leur permet d'appréhender le problème global, c'est-à-dire économique, social et culturel à la fois.

Une évolution récente vers une conception plus démocratique, liée à un séjour prolongé dans l'opposition, paraît cependant avoir conduit certaines formations, ou tout au moins certains hommes de gauche, à une analyse plus approfondie du problème breton, voire à des prises de position en faveur d'une certaine autonomie régionale. Cette tendance s'est manifestée ces dernières années de diverses manières :

— création de clubs politiques bretons dans le cadre de la gauche française ;

— discussion d'un programme régional commun au cours de journées d'études et de colloques régionaux ; acceptation commune de l'exécutif et de l'assemblée bretonne élue au suffrage universel lors du référendum sur la régionalisation, en 1969 ;

— mise en place de structures régionales par certains partis, groupements ou syndicats (dont la C.F.D.T. et la C.G.T.) ;

— publications d'organes bretons (« Le Fédéré » du Club Bretagne et Démocratie, « Bretagne Nouvelle ») de formations politiques françaises.

Mais cette évolution comporte des limites, et cela pour plusieurs raisons :

— difficulté pour des Bretons de se faire entendre

en tant que tels dans les instances parisiennes des partis français : dans les congrès nationaux de ces partis, la représentation est le plus souvent départementale et non régionale. Les militants bretons du Parti communiste français, du P.S.U. ou du P.S., ne s'y expriment pas en tant que Bretons, mais en tant que représentants de leur fédération départementale ;

— on ne veut statuer que dans une optique dite nationale : parler de problèmes régionaux, ce n'est pas exprimer des revendications réellement régionales, c'est projeter sur le plan breton des schémas et des directives conçues à Paris ;

— attachement aux structures administratives existantes, crainte d'être taxé de particularisme en défendant les intérêts bretons, surtout appréhension devant une autonomie bretonne jugée par avance réactionnaire (persistance de l'idée : Bretons = Chouans) ;

— manque de confiance à l'égard du peuple breton, qu'on ne croit pas capable de venir au socialisme sans y être contraint de l'extérieur (sous-entendu : de Paris, qui conserve, chez les hommes de gauche en France, son auréole de « ville-lumière », flambeau des idées révolutionnaires, etc.) ; d'où crainte inavouée d'affaiblir l'emprise parisienne ;

— refus de mise en cause de la conception unitariste de la France, bien qu'elle ne soit que le système de domination à partir du monstre parisien, d'un groupe d'hommes catégoriquement et séculairement attachés à briser en France, en Europe et dans le monde tout ce qui s'oppose à leurs intérêts, à leur puissance financière, économique et politique (1). Ce refus de mise en cause d'un concept

(1) Lafont Robert, « Décoloniser en France », coll. Idées, Gallimard, 1971.

bourgeois explique les timidités de la Gauche française en matière de réforme régionale en général et de solution du problème breton en particulier.

Tous ces facteurs, plus ou moins conscients ou avoués de la part des intéressés, montrent que, mis à part certains hommes qui constituent d'heureuses exceptions, la Gauche française en Bretagne, prisonnière de ses traditions, de ses préjugés, de ses structures actuelles, ne peut être l'élément moteur de la décolonisation et de la désaliénation du peuple breton. Ce serait cependant une erreur d'ignorer ou de combattre cette Gauche, qui compte un grand nombre d'hommes de progrès et de démocrates sincères, même s'ils sont mal informés. Il faut les instruire de la véritable nature du problème breton, les ouvrir à une conscience globale de ce problème et les amener à admettre que la décolonisation et la désaliénation, avec toutes leurs conséquences, sont la seule solution valable. Mais, précisément, cette prise de conscience les conduira nécessairement à remettre en question l'orientation et les structures actuelles de leurs propres organisations. Etant le premier parti politique à associer le combat socialiste et le combat de libération du peuple breton du colonialisme, l'U.D.B. constitue une référence possible pour une évolution des partis français luttant pour le socialisme.

Voici ce que dit le Congrès de l'U.D.B. de 1971 sur les relations avec les organisations politiques de la Gauche française : « L'intérêt des travailleurs bretons commande l'attitude de l'U.D.B. à l'égard des partis français de gauche. Dans cette attitude, nos alliances se font à l'occasion :

— de situations électorales ;

— de mouvements de lutte des travailleurs pour la conquête et la défense des libertés et des principes démocratiques ;

— de manifestations de soutien aux peuples opprimés.

L'U.D.B. ne doit pas s'enfermer dans un ghetto politique. Il lui faut tenir compte :

— de la faiblesse relative de son implantation,

— de la difficulté à lever l'hypothèque combien répandue, voire entretenue dans notre peuple : parti breton = Breiz Atao = fascistes.

En outre, son affirmation socialiste est ce qu'elle a de commun avec les partis de gauche français. Elle doit donc faire en sorte que ses idées progressent plus particulièrement chez nos camarades bretons déjà acquis au socialisme.

Enfin, l'alliance avec les partis de gauche français reste dans la conjoncture actuelle un des moyens les plus efficaces pour servir l'intérêt immédiat des travailleurs bretons. »

CONCLUSION

En l'état actuel des choses, il n'apparaît qu'aucune force, ni organisation politique de l'Hexagone ne peut poser convenablement les données du problème breton, ni proposer les solutions appropriées. D'où la nécessité du combat de l'U.D.B. (voir chap. IV).

ANNEXE IV

REPONSES A QUELQUES OBJECTIONS :

1°) **Pourquoi voulez-vous à tout prix sauver les Bretons malgré eux ? Au nom de quoi imposer la défense de l'intérêt breton ?**

Il est normal que l'on veuille sauver les siens. Nous sommes Bretons, donc solidaires de notre peuple, même — et surtout — s'il se trouve dans une situation difficile. Nous souffrons de son humiliation et de son exploitation, même s'il n'a pas toujours lui-même pleine conscience de celles-ci. La défense de l'intérêt breton s'impose au nom du droit de tout peuple d'exister, de vivre, de préserver (ou de recouvrer) son identité et sa dignité.

2°) **Opposer l'intérêt breton à celui des régions dites riches, n'est-ce pas une forme de poujadisme ?**

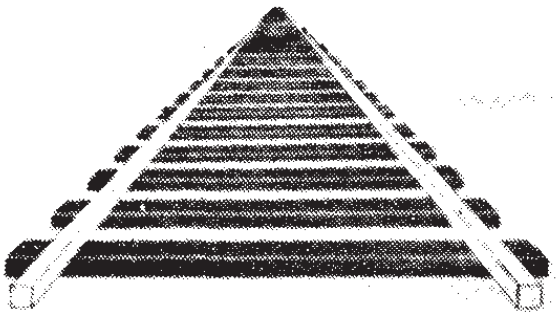
Non, nous constatons ceci : de même que l'expoitation capitaliste entraîne inéluctablement la lutte des classes, l'accumulation des richesses et des pouvoirs de commandement par certaines régions au détriment d'autres régions ne peut que conduire à une révolte de ces dernières. Il ne sert à rien de déplorer ce conflit, il faut en éliminer les causes, par la répartition des richesses et par la restitution aux régions défavorisées de la gestion de leurs propres affaires. Ceci suppose un régime socialiste, ce qui n'a rien de commun avec le poujadisme, réaction aventuriste et fascisante d'individus que la paupérisation angoisse et dont certains sont menacés de prolétarisation.

3°) **En réclamant l'industrialisation de la Bretagne, ne risque-t-on pas de défavoriser d'autres régions qui ont également besoin d'emplois, donc d'investissements ?**

ASSEZ

DE TRAINS DE CHOMEURS

vers la région parisienne
et la Lorraine
demain vers la RUHR



Pour une BRETAGNE SOCIALISTE

UDB

Rejoignez L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

lisez le peuple breton

Cliché « Le Peuple Breton »

Réclamer l'industrialisation en Bretagne, ce n'est pas priver d'autres régions. L'expansion ne consiste pas dans la distribution aux régions d'un contingent d'usines, comme lorsqu'un père distribue à ses enfants des jouets en nombre limité. Ce n'est pas une industrialisation paternaliste que nous voulons, mais le développement rationnel de la Bretagne, à partir de ses possibilités économiques et non au détriment d'autres régions. Il s'agit de donner du travail aux Bretons sur place, et non de priver d'autres de leur emploi ; toutefois limiter la création d'emplois, donc la croissance urbaine de Paris par exemple, serait rendre service à la société de l'Hexagone dans son ensemble (ceci n'étant pas directement notre problème, nous nous contentons de le suggérer). Car ne perdons pas de vue l'augmentation croissante des investissements nécessaires au développement de l'infrastructure urbaine d'un monstre tel que Paris : le coût moyen par habitant d'un Parisien envisagé sous cet angle c'est celui d'un habitant de Ploumoguer (petite commune rurale de Léon) multiplié par 2 000.

4°) **Réclamer l'autonomie pour la Bretagne, n'est-ce pas du séparatisme ?**

Autonomistes nous le sommes dans toutes les directions, dans tous les secteurs de la vie sociale et politique. Nous sommes pour l'autonomie syndicale contre la tentative d'intégration des organismes syndicaux par les « contrats de progrès ». Nous sommes pour l'autonomie des communes, car nous estimons que les citoyens élus qui gèrent celles-ci sont des adultes majeurs politiquement qui ne doivent pas être assujettis à l'autorité de tutelle. Pour nous la commune, c'est la cellule de base de la démocratie comme un autre degré est la région correspondant en Bretagne à toute l'étendue de notre pays : il est logique que nous soyons pour l'autonomie de ce dernier. Ceci n'a rien à voir avec le séparatisme qui

ferait de la séparation de la Bretagne du bloc continental (Hexagone et Europe) quelque chose de normal. Le séparatisme ne peut être justifié exceptionnellement que par une nécessité momentanée dans l'Histoire de se couper d'un bloc impérialiste, avec la volonté de rejoindre ce bloc une fois la domination impérialiste renversée. L'autonomie, au contraire, vise une intégration naturelle d'une communauté, dotée d'organismes responsables, dans un ensemble plus vaste.

5°) **N'est-il pas anachronique de vouloir une autonomie bretonne à l'heure des grands ensembles et de l'Europe unie ?**

Ce qui est anachronique, c'est au contraire de refuser cette autonomie à la Bretagne à cause de préjugés et d'idées du passé, totalement périmés. Nous voulons une Bretagne moderne qui soit partie intégrante de l'Europe fédérale de demain. Or, qui dit fédéralisme, dit autonomie des communautés de base : communes, régions, peuples.

6°) **La Bretagne n'est-elle pas trop petite pour que l'on puisse envisager pour elle un régime d'autonomie ?**

La Bretagne présente au contraire les dimensions idéales pour être une des unités constitutives de l'Europe de demain. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer aux autres principales régions européennes. La Bretagne est à peu près de même dimension que la Belgique, la Hollande, la Suisse, le Pays de Galles (dont la personnalité est reconnue par les Britanniques) ; elle est plus grande que la Sardaigne, la Sicile dont l'autonomie est une réalité juridique ; plus grande encore que la Galice, le Val d'Aoste, le Pays basque.

7°) **Plutôt que de préconiser une autonomie illusoire, pourquoi ne réclamez-vous pas du gouvernement français un plan de développement pour la Bretagne ?**

C'est précisément ce que les Bretons n'ont cessé de réclamer depuis 1962, date à laquelle l'assemblée générale du C.E.L.I.B. a adopté un projet de loi-programme pour la Bretagne. Malgré les promesses les plus solennelles du gouvernement, cette loi-programme n'a jamais été promulguée, en raison de l'opposition de l'Elysée et de Matignon (l'aménagement du territoire fait partie du domaine réservé du Premier ministre) et des milieux d'affaires.

8°) **Défendre l'idée bretonne, n'est-ce pas faire du provincialisme, idéologie réactionnaire défendue notamment par Charles Maurras et les doctrinaires régionalistes de droite ?**

Certainement pas. Le provincialisme de Maurras, adversaire déterminé de l'autonomisme breton, est une théorie tendant à faire des provinces françaises les piliers d'un ordre monarchique et corporatiste à base d'arbitraire, d'inégalité, de hiérarchie et de privilèges. Le terme même de province implique une idée de sujétion, un lien de vassalité avec Paris. Ce que nous voulons, c'est au contraire déprovincialiser la Bretagne, en faisant des Bretons, non plus des sujets, mais un peuple majeur.

9°) **Le régionalisme est, en France, une doctrine foncièrement réactionnaire : la restauration des provinces ou des régions n'a-t-elle pas toujours été le cheval de bataille des régimes autoritaires : naguère Vichy, aujourd'hui la V^e^ République ?**

Il ne faut pas confondre l'autonomie régionale démocratique que nous préconisons et le provincialisme réactionnaire qui est fondamentalement diffé-

rent. Les soi-disant réformes provinciales à la Pétain ou régionales à la De Gaulle ou Pompidou ne sont que des moyens déguisés de renforcer l'emprise de l'Etat, par l'intermédiaire des préfets régionaux et avec la complicité de notables dociles. Dans un tel système, la région n'est pas considérée comme le cadre d'une véritable vie politique démocratique, mais comme un relais du pouvoir central, assorti d'un simulacre de représentation des intérêts régionaux.

CHAPITRE IV

POUR QUE CESSE LA SITUATION COLONIALE DE LA BRETAGNE : REJOIGNEZ LE COMBAT DE L'U.D.B.

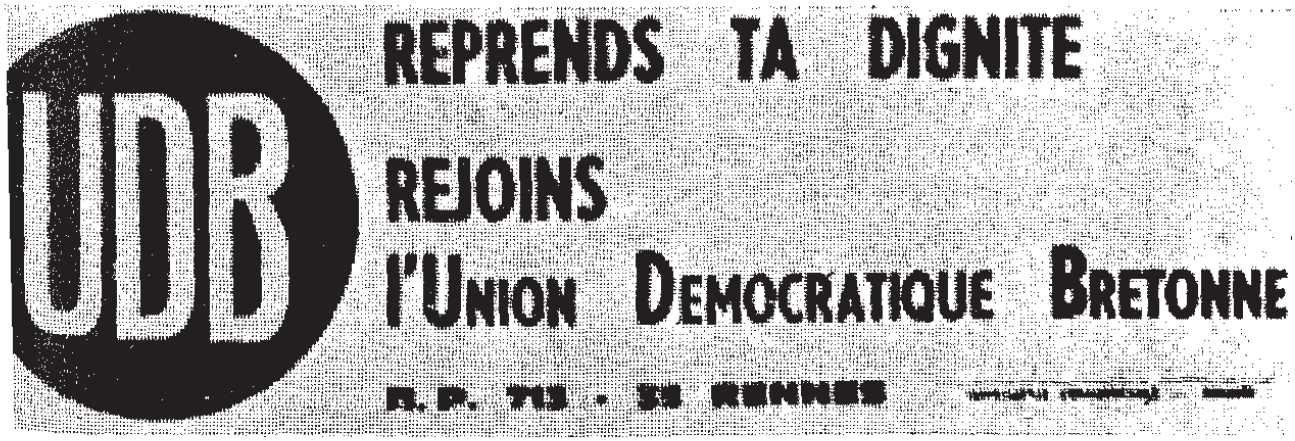
L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE : ce qu'elle est, ce qu'elle veut.

A) QU'EST-CE QUE L'U.D.B. ?

1°) Origines :

L'U.D.B. a été fondée en 1964 par un groupe de jeunes qui avaient pris conscience, à la lumière de la guerre d'Algérie et des premières manifestations populaires, du malaise breton, de la situation coloniale de la Bretagne au sein de l'Etat français et de l'exploitation des travailleurs bretons, « doublement prolétaires, en tant que Bretons et en tant que prolétaires » selon l'expression attribuée à Yann Sohier, fondateur du mouvement culturel Ar Falz.

Cliché « Le Peuple Breton »



Sur une affiche de l'U.D.B.

2°) **Raisons fondamentales :**

● **Le refus du colonialisme :**

Ces jeunes appartenaient à une génération à laquelle le gouvernement français a fait faire la sale guerre d'Algérie, en principe simple opération de maintien de l'ordre, en réalité répression sanglante de la révolte légitime des Algériens opprimés par l'impérialisme français. Ils ont pris conscience, soit sur place en Algérie pour ceux faisant partie du contingent, soit dans les rangs des mouvements étudiants anticolonialistes :

— des problèmes du Tiers-Monde ;
— de l'injustice foncière des situations coloniales ;
— de la solidarité nécessaire de tous les peuples exploités.

Luttant pour réclamer une solution démocratique en Algérie, ils ont été conduits à réfléchir en même temps à la situation concrète du peuple breton et, par voie de comparaison, à découvrir le caractère colonial de cette situation (mais sans identification simpliste).

Ils ont ainsi indissolublement lié leur combat pour la décolonisation de la Bretagne au combat pour le socialisme.

● **La prise de conscience du problème breton :**

C'est que les jeunes fondateurs de l'U.D.B. avaient aussi connu, à partir de l'été 1961, les premières manifestations populaires pour la Bretagne : manifestation de Quimper, prise de la sous-préfecture de Morlaix, Rassemblement de Pontivy appelé Etats généraux. Ils avaient vu en juin 1962 les forces vives de la région (syndicats ouvriers et paysans, représentants élus) s'unir à Lorient sur un projet de loi-programme pour la Bretagne, destiné en particulier à assurer du travail aux jeunes Bretons dans leur propre pays.

Ils avaient entendu, en novembre 1962, les promesses des candidats aux élections législatives

(Déjeuner-débat d'Auray) : tous les candidats, même les plus inconditionnels, s'étaient solennellement engagés à faire aboutir la loi-programme, par tous les moyens qui étaient à la disposition du Parlement.

Pour obtenir le vote du budget par les députés bretons, le gouvernement Pompidou, dans une déclaration au Parlement, s'engagea formellement à déposer cette loi-programme avant le 31 décembre 1963.

On sait ce qu'il en est advenu : jamais le texte promis, qui devait sauver l'économie bretonne et éviter l'émigration des jeunes Bretons, ne vit le jour : c'est l'Elysée qui s'y opposa, sous prétexte qu'il y avait là un danger pour l'unité nationale... Les députés gaullistes et les notables en général s'inclinèrent et oublièrent leurs promesses et le C.E.L.I.B. a cessé d'être un groupe de pression.

D'où de la part des jeunes Bretons sensibilisés au problème, une double remise en cause :

— celle du pouvoir parisien centralisateur en général et du pouvoir gaulliste en particulier ;

— celle du rôle des classes dirigeantes bretonnes qui peut se définir par la trahison des notables.

● **L'option socialiste et fédéraliste :**

— socialiste (pour une planification démocratique capable de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme et de promouvoir « l'appropriation finale de l'essence de l'homme par l'homme » (K. Marx) ;

— fédéraliste (afin de donner à l'entité communautaire bretonne les moyens de cette politique démocratique en liaison avec les autres peuples de l'Hexagone, de l'Europe et du Monde).

● **La recherche d'une véritable démocratie :**

Devant cette situation coloniale, les fondateurs de l'U.D.B. ont compris que la démocratie française qui par exemple se limite au bulletin de vote tous les cinq ans n'est dès lors qu'une caricature et que la véritable démocratie, permettant aux individus ainsi qu'aux communautés de prendre en mains leur destin, reste à construire.

D'où une conception authentique de la démocratie, à base de responsabilité. Il s'agit d'amener les individus à agir en citoyens responsables et non pas à être des sujets passifs.

● **La vocation nationale de la Bretagne :**

De l'analyse de la réalité bretonne est apparue l'évidence que les Bretons constituent une population à la personnalité fortement marquée. Par leurs origines, leur histoire, l'une de leurs langues, leur culture, leurs problèmes économiques bien particuliers, leur situation géographique péninsulaire enfin, ils possèdent indiscutablement tous les éléments de différence qui permettent de distinguer les groupes humains entre eux.

Pourquoi, dès lors, hésiter à considérer les Bretons comme un peuple au même titre que les Gallois et les Ecossais au sein du Royaume-Uni, les Basques, les Catalans et les Galiciens en Espagne, les Serbes, les Monténégrins, les Slovènes et les Macédoniens en Yougoslavie, les Tchèques et les Slovaques en Tchécoslovaquie, sans oublier de parler des multiples peuples et nationalités qui constituent les Républiques fédérées, les Républiques autonomes, les régions autonomes et les arrondissements nationaux de l'U.R.S.S. ?

Depuis la Révolution bourgeoise de 1789 et le règne de Napoléon Ier, les différents régimes (impérial, monarchique ou républicain) se sont toujours refusés, au nom du mythe de l'unité de la Nation (du royaume ou de l'Empire), à admettre que la France, comme beaucoup d'autres pays, est un ensemble formé de peuples spécifiques qui, au cours des siècles, ont souvent apporté une contribution des plus importantes à la culture européenne et au progrès de sa civilisation.

Tous les régimes qui se sont succédés en France ont abouti en fait à l'assimilation, donc à la destruction par absorption des peuples allogènes (c'est-à-dire différents du peuple dominant) vivant sur le

territoire de l'Etat français et cela dans un but d'uniformisation à base essentiellement capitaliste : en s'assimilant, c'est-à-dire en dépersonnalisant les Basques, les Bretons, les Alsaciens, les Corses, etc., on les a aliénés, on les a soumis totalement à la bourgeoisie. La carte des votes politiques est sur ce point éloquente (1).

Dans l'optique bonapartiste ou capitaliste, il ne pouvait bien entendu être question de reconnaître à l'intérieur des frontières de l'Hexagone (frontières soi-disant naturelles alors qu'elles sont le fruit de conquêtes et de combinaisons dynastiques), l'existence d'un peuple breton ou d'un peuple basque par exemple. L'organisation uniforme de l'Hexagone sur le modèle militaire napoléonien avec l'aide des préfets et de la police politique servait trop bien les intérêts et la volonté de puissance des classes dirigeantes.

L'U.D.B. rejette absolument cette tradition unitariste et impérialiste. Avec bon nombre de géographes, d'historiens, de juristes et de sociologues, elle n'a aucune peine à utiliser le mot peuple pour désigner une réalité humaine incontestée. Cette réalité, fondée, selon la définition marxiste-léniniste de la nation, sur un territoire, une culture, une origine commune, une économie spécifique, se manifeste sur le plan humain par un destin collectif évident. Pour que les Bretons puissent prendre en main leur devenir, que les V^{e} et VI^{e} Plans gaullistes ont orienté et orientent vers la militarisation et la désertification, il faut qu'ils aient de plus en plus conscience de ce devenir collectif, qu'ils redécouvrent leurs intérêts communs, qu'ils redeviennent eux-mêmes du point de vue psychologique et culturel.

Aussi le développement de la personnalité bretonne loin de représenter un retour en arrière est un moyen puissant de rendre aux Bretons leur dignité et leur responsabilité, de leur permettre

(1) Pierre Fougeyrollas, opus cité.

d'échapper à l'emprise capitaliste et centralisatrice en leur donnant une claire conscience de leur situation de colonisés. C'est aussi un moyen de combattre efficacement le capitalisme comme de définir et de promouvoir une véritable culture libératrice, populaire parce qu'ouverte à tous, au lieu de l'actuelle culture-opium, de type commercial, par laquelle on cherche à endormir les masses pour mieux les asservir.

C'est en ce sens, et pour un meilleur épanouissement des Bretons, que l'U.D.B. affirme la vocation nationale de la Bretagne contre toute politique impérialiste d'assimilation, d'étouffement et d'exploitation. C'est là un moyen de se réaliser en tant que peuple sans choix à priori et sectaire du cadre institutionnel dans lequel se développera cette vocation.

Cette option est parfaitement démocratique et constitue l'un des points fondamentaux de l'U.D.B. d'où sa place dans l'article premier de la Charte du Parti.

3°) **Spécificité de l'U.D.B. :**

Il existe dans le monde assez peu de partis équivalents. On peut certes trouver des affinités entre l'U.D.B. et certaines formations politiques exprimant les revendications d'autres peuples opprimés : Pays Basque, Catalogne, Galice, etc. On pourrait être tenté de chercher également des analogies dans les partis nationalistes gallois et écossais. Mais on ne peut comparer en fait un parti démocratique breton avec des organisations procédant du nationalisme, sans réclamation nette de libération sociale, comme au Pays de Galles par exemple...

L'U.D.B. se présente à la fois comme :

— une avant-garde, car des partis équivalents sont appelés à se créer dans d'autres Etats jusqu'ici unitaires. L'ère de la décolonisation intérieure d'Etats capitalistes est à réaliser, maintenant que la décolonisation politique du Tiers-Monde est avancée ;

— une nouveauté : il s'agit d'une lutte de libération d'un peuple et d'émancipation sociale non pas

dirigée contre le peuple français, mais contre les structures et les traditions bonapartistes et impérialistes de l'Etat français. Le cadre français sera peut-être une étape (il faut être réaliste et tenir compte du fait que les Bretons vivent dans ce cadre depuis plus de quatre cents ans) mais il n'est pas considéré comme éternel : l'U.D.B. ne croit à aucun mythe pas plus à celui des frontières naturelles qu'au dogme de la France incréée (pas plus qu'elle ne croit à celui de la Bretagne incréée) ; elle travaille pour que s'effacent un jour, avec la réduction des souverainetés dites nationales, les frontières étatiques tracées le plus souvent au mépris du droit des peuples. La création d'une fédération européenne fondée, non pas sur les Etats actuels mais sur les peuples, permettra seule de résoudre certains problèmes douloureux comme celui du Pays Basque, actuellement coupé en deux par la frontière franco-espagnole.

Bref, nous ne cherchons nullement à séparer le peuple breton du peuple français ; nous voulons au contraire créer entre eux de nouveaux liens, fondés non plus sur un rapport de subordination, mais sur le principe de l'égalité entre tous les peuples de France et d'Europe au sein d'une fédération démocratique et socialiste. Notre combat doit tenir compte des structures françaises (ce qui ne veut pas dire les accepter), lutter avec le peuple français pour trouver à terme les structures européennes qui permettront aux Bretons de prendre démocratiquement en mains leur propre devenir.

Il est évident que la solution du problème breton passe par un changement radical de régime politique et social dans l'Hexagone et en Europe, par une relève démocratique et socialiste au règne de la bourgeoisie d'affaires et du capitalisme.

Une telle lutte est immense et à longue échéance. Elle exige à la fois une claire vision du but à atteindre et une ferme volonté d'y parvenir.

B) ORGANISATION DE L'U.D.B.

L'U.D.B. est un parti politique au sens plein du terme. En conséquence, nous entendons nous consacrer en priorité à l'étude et à la solution des problèmes politiques qui se posent à notre pays. Cette action quotidienne est d'une importance telle qu'elle conditionne toute la manière dont nous sommes organisés.

Pour répondre aux besoins de l'action politique, il convient d'avoir une organisation démocratique et efficace. Voici comment se présente celle de l'U.D.B. :

1) Les sections, le Comité directeur, le Bureau central.

La cellule de base de notre parti est la section. Seuls les militants organisés en section peuvent répondre efficacement aux sollicitations de l'actualité et vivre l'apprentissage constant de la démocratie. Les isolés sont inévitablement des militants d'une efficacité réduite : ils n'en demeurent pas moins des camarades à part entière. Mais leur premier devoir, à eux particulièrement, est comme pour tous les militants U.D.B. de constituer des sections.

Les sections régulièrement constituées et reconnues comme telles par le Comité directeur de l'U.D.B. sont représentées de droit au sein de celui-ci.

Le Comité directeur est en place pour une année. Chaque année se tient le Congrès de l'U.D.B. auquel participent de droit tous les militants (tant que la taille numérique du parti le permet ; pour la suite un système de représentation proportionnelle démocratique est prévu). Au cours de ce congrès sont renouvelés démocratiquement les sièges vacants ou rééligibles. Chaque membre du C.D. (comité directeu) étant élu pour deux ans, le C.D. voit chaque année renouveler la moitié de ses membres.

Enfin, coiffant le C.D., lui-même organisé en Commissions, existe un Bureau central, élu par le C.D. dans son sein, et doté de certains pouvoirs politiques

en cas d'urgence dans l'actualité, mais seulement dans ce cas.

Les responsables du Bureau central dirigent les différents groupes de travail qui établissent les dossiers des grands secteurs d'activité de l'U.D.B. : affaires intérieures, affaires extérieures, presse, trésorerie et propagande (ce dernier poste créé au congrès de 1972). Ce bureau est élu pour un an seulement.

L'organisation de notre parti est donc pyramidale, sans qu'à aucun moment des fonctions soient confiées sans la contre-partie d'un contrôle efficace de la base. La vie politique souffre, entre autres maux, d'une grave crise d'incurie dont le mouvement breton est l'une des expressions les plus spectaculaires. Le désastreux système de l'homme providentiel nous a habitués au renoncement des responsabilités. Au sein de notre parti, nous nous efforçons de vivre la démocratie qui sera, si les peuples le veulent, le régime de la Bretagne, de la France et de toute l'Europe de demain.

2) **Fonctionnement démocratique.**

Le principe de notre organisation interne est le centralisme démocratique. Plus loin nous reprendrons de larges extraits d'un long texte consacré à cette notion, adopté à la quasi-unanimité par notre Congrès de 1971. Retenons pour l'instant ce qui suit : l'U.D.B. est un parti démocratique. Nous refusons toute forme de dirigisme personnel, tendant à l'installation d'un pouvoir personnel plus ou moins irresponsable ou à la consécration de compétences technocratiques. A l'U.D.B., chacun occupe le poste pour lequel il a été élu, chacun rend compte chaque année de l'utilisation de son mandat et tout militant a la possibilité d'accéder aux plus hautes responsabilités et de contrôler tous les échelons du parti.

Extraits du texte adopté par le congrès de 1971 sur le centralisme démocratique à l'U.D.B. :

Le centralisme démocratique est une méthode d'organisation mise au point par la classe ouvrière dans sa lutte contre le pouvoir de la bourgeoisie. Il est normal que notre Parti, qui se veut l'avant-garde consciente du peuple breton, la fasse sienne dans sa lutte contre le pouvoir capitaliste centralisateur français.

Le centralisme démocratique est une notion politique radicalement différente de l'idée de centralisme autoritaire. Celle-ci est en effet une notion administrative dont l'application a donné lieu, par abus de langage, à l'emploi du terme « centralisme » alors qu'il eût sans doute fallu dire « centralisationnisme »...

Au contraire de cet autoritarisme à sens unique, le centralisme démocratique est fondé sur la notion de responsabilité, individuelle et collective, à tous les degrés.

Cependant, il faut garder la conscience de l'opposition réelle que l'on trouve dans l'alliance des deux termes « centralisme » et « démocratique ». Cette alliance, voulue par les premiers applicateurs de cette notion politique, représente le dépassement dialectique de la contradiction entre deux exigences, aussi fondamentales l'une que l'autre, et qui paraissent opposées à première vue :

— celle d'efficacité dans l'action, y compris en cas d'urgence, qui impose une discipline rigoureuse, et le respect des décisions des instances centrales ;

— celle de la démocratie intérieure, qui impose une large liberté de discussion et le respect des avis exprimés à la base.

La première exigence, s'il n'était pas tenu compte de la seconde, pourrait déboucher sur toutes les formes d'autoritarisme ; la seconde sur le bavardage stérile et la paralysie, s'il n'était pas tenu compte de la première.

Du dépassement de la contradiction résulte l'efficacité dans la lutte que mène notre Parti, et ce sur les deux plans suivants :

— les r é s u l t a t s obtenus dans les différentes actions menées ;

— le fonctionnement réel de la démocratie interne.

Le centralisme démocratique, qui s'opposait sur le premier point aux diverses formes d'autoritarisme, s'oppose sur le second au démocratisme formel, petit-bourgeois, qui, faisant fi des notions de responsabilité et de délégation de pouvoir, voudrait que chacun discute de tout, avant toute décision.

Enfin, le centralisme démocratique implique la nécessité d'améliorer constamment l'action du militant comme celle de l'organisation par la pratique bien comprise de la critique et de l'autocritique.

***

Une des applications des principes du centralisme démocratique évoqués ci-dessus est la possibilité à chaque militant d'assister aux travaux du Comité directeur.

C) LES PRINCIPES DE BASE DE L'U.D.B. : LA CHARTE.

1. L'U.D.B. est un parti rassemblant les Bretons et amis de la Bretagne conscients de la vocation nationale de la Bretagne et convaincus de la nécessité de construire le socialisme dans leur pays.

2. L'U.D.B. combat pour l'établissement d'un régime résolument démocratique sur le plan, d'une part des individus, d'autre part, des communautés.

3. L'U.D.B. combat pour la défense et le développement de la personnalité du peuple breton sur les plans économique, social et culturel, donc politique.

4. L'U.D.B. affirme la nécessité de la disparition du capitalisme et combat pour l'appropriation collective des moyens de production et de distribution par les travailleurs.

5. L'U.D.B. affirme la nécessité d'une planification de l'économie, au service des travailleurs, avec contrôle et décisions démocratiques.

6. L'U.D.B. affirme le rôle irremplaçable des organisations syndicales représentatives dans la défense des intérêts des travailleurs.

7. L'U.D.B. affirme que l'établissement d'une véritable culture populaire est partie intégrante de la construction d'une Bretagne socialiste.

8. L'U.D.B. affirme que la nécessité du combat socialiste impose le respect des croyances philosophiques et religieuses.

9. L'U.D.B. condamne toute forme de dégradation de la personne humaine, notamment le fascisme, le racisme, le totalitarisme.

10. L'U.D.B. affirme que l'intégration fédéraliste des peuples européens est nécessaire à leur plein épanouissement.

11. L'U.D.B. demande une solidarité efficace entre tous les peuples.

12. L'U.D.B., hostile au militarisme, affirme la nécessité d'un désarmement généralisé.

13. L'U.D.B., solidaire des p e u p l e s opprimés, condamne l'impérialisme, cause de leur aliénation économique, sociale, culturelle et politique.

3 000 exemplaires Imprimerie Ouest-Offset, Brest

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

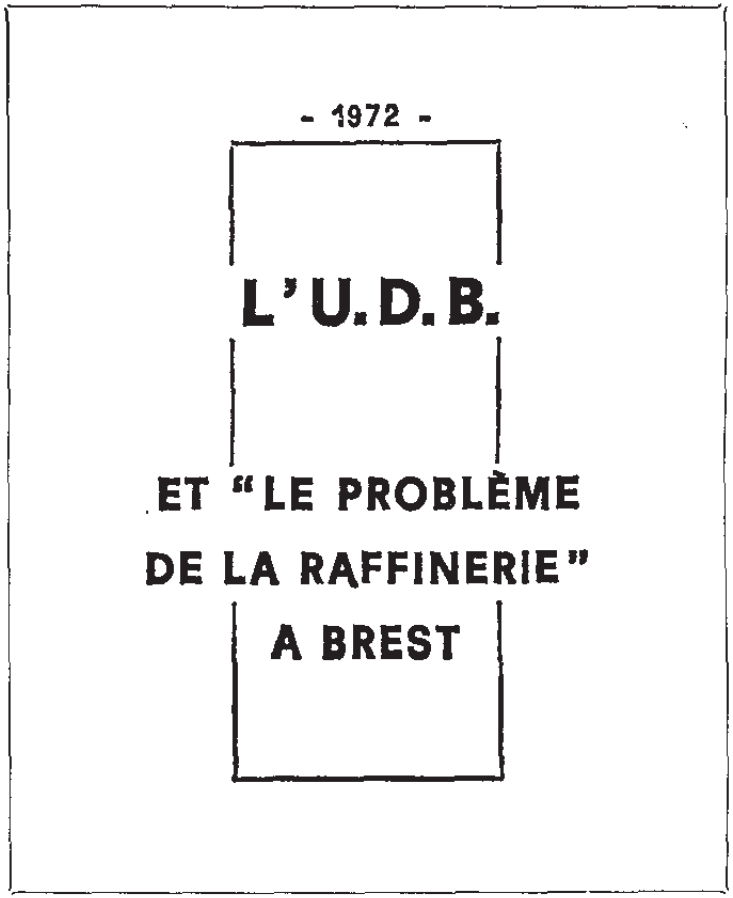
déclare vouloir adhérer à l'U.D.B.

Signature :

Adresser ce Bulletin (découpé ou recopié) à : Union Démocratique Bretonne B.P. 304 -29273 BREST CEDEX



Prix : 3 F
Frais d'envoi : 1 F



Prix : 2 F
Frais d'envoi : 1 F

2 brochures que vous pouvez commander :

A adresser à U.D.B., B.P. 304-29273 BREST CEDEX - C.C.P. 2365-78-Rennes

ABONNEZ-VOUS

LE PEUPLE BRETON

JOURNAL DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

Boîte Postale 304 — 29273 BREST CEDEX

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

Souscrit un abonnement ordinaire : 12 F (1)
étranger : 20 F (1)
de soutien : à partir de 20 F (1)

Ci-joint le règlement par chèque postal (1)
chèque bancaire (1)
mandat-lettre (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.

C.C.P. RENNES 2365-76

ABONNEZ-VOUS

POBL VREIZH (UDB)

KELAOUENN UNVANIEZ DEMOKRATEL BREIZ

L'édition en langue bretonne de notre journal

NOM ..... PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

Souscrit un abonnement ordinaire : 6 F (1)
de soutien : à partir de 15 F (1)

Ci-joint le règlement par chèque postal(1)
mandat-lettre (1)
chèque bancaire (1)

(1) Rayer les mentions inutiles.

C.C.P. RENNES 2746-79



UNION DÉMOCRATIQUE BRETONNE

B.P. 304 - 29273 BREST CEDEX

PRIX : 4,00 F